

RAPPORT D'ANALYSE

FORMASTAT 2007

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue en 2007



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

RAPPORT D'ANALYSE

FORMASTAT 2007

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue* en 2007

* Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Éditeur

Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue,
INFPc, établissement public
38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg
T 46 96 12-1
F 46 96 20

www.infpclu
www.lifelong-learning.lu
infpclu@infpclu

ID TVA LU 15697467
Matricule TVA 1993 5200 019

Téléchargement

www.lifelong-learning.lu

Formastat est édité avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Projet cofinancé par le Fonds social européen



Mise en page: Cropmark

ISBN 978-2-9599690-4-1

© INFPc, 2010

CE QU'IL FAUT RETENIR	05
1. INTRODUCTION	07
2. MÉTHODES ET DÉFINITIONS	09
2.1. Population de référence	09
2.2. Définitions	11
2.2.1. Entreprises éligibles	11
2.2.2. Entreprises non éligibles	11
2.2.3. Principales conditions d'éligibilité	11
2.2.4. Demandes de cofinancement et types	12
2.2.5. Délais d'introduction et d'instruction des demandes de cofinancement	13
2.2.6. Investissement réalisé	13
2.2.7. Répartition des frais éligibles	13
2.2.8. Modes de formation éligibles	14
2.2.9. Masse salariale	14
2.2.10. Statut professionnel	14
2.2.11. Modes de cofinancement	14
2.2.12. Domaines de formation	15
2.2.13. Approche groupe	15
2.3. Approche méthodologique	15
2.3.1. Investissement direct en formation	15
2.3.2. Domaines de formation	16
2.3.3. Comparaison à la structure économique nationale	16
3. PROFILS DES ENTREPRISES DE LA POPULATION DE RÉFÉRENCE	17
3.1. Selon le secteur d'activité	18
3.2. Selon la taille	19
3.3. Comparaison à la structure économique nationale	19
3.3.1. Selon le secteur d'activité	20
3.3.2. Selon la taille	21
3.3.3. Effectifs concernés	23
4. INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	25
SELON LE PROFIL DES ENTREPRISES	26
4.1. Selon le secteur d'activité	26
4.1.1. Investissement total selon le secteur d'activité	26
4.1.2. Investissement direct moyen par salarié selon le secteur d'activité	27
4.2. Selon la taille	28
4.2.1. Investissement total selon la taille	28
4.2.2. Investissement direct moyen par salarié selon la taille	29
4.3. Investissement direct par rapport à la masse salariale	30
4.4. Composantes du coût de la formation selon le secteur d'activité	31
SELON LE DOMAINE DE FORMATION	32
4.5. Investissement selon le domaine de formation	32
4.6. Composantes du coût de la formation selon le domaine de formation	33
4.7. Coût moyen d'une heure de formation selon le secteur et selon le domaine de formation	34
5. VOLUME D'HEURES CONSACRÉES À LA FORMATION	37
SELON LE PROFIL DES ENTREPRISES	38
5.1. Nombre d'heures de formation selon le secteur d'activité	38
5.2. Nombre moyen d'heures de formation par salarié et durée moyenne des formations selon le secteur d'activité	39
5.3. Nombre moyen d'heures de formation par salarié et durée moyenne des formations selon la taille	40
SELON LE DOMAINE DE FORMATION	41
5.4. Nombre d'heures et durée moyenne des sessions de formation selon le domaine de formation	41
5.4.1. Distribution horaire selon le domaine de formation et selon le secteur d'activité	42
5.4.2. Durée des sessions de formation selon le domaine de formation et selon le secteur d'activité	43

6. PARTICIPATION AUX FORMATIONS	45
6.1. Comparaison de la répartition des participants à la répartition des salariés	46
6.1.1. Selon le sexe	46
6.1.2. Selon le statut professionnel	46
6.2. Répartition des participations selon le secteur d'activité	47
6.2.1. Nombre de participations par salariés	47
6.2.2. Nombre moyen de participations par salariés selon le sexe	48
6.2.3. Nombre moyen de participations par salariés selon le statut professionnel	49
6.3. Répartition des participants selon le domaine de formation	50
6.4. Investissement direct moyen par participant	51
6.4.1. Selon le secteur d'activité	51
6.4.2. Selon la taille	52
7. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT	53
7.1. Participation financière en fonction du type de demande de cofinancement	54
7.2. Participation financière globale selon le secteur d'activité	54
7.3. Participation financière moyenne selon la taille	55
7.4. Participation financière par tranche de financement	56
8. ÉVOLUTION	57
8.1. Adhésion des entreprises à la législation FPC	58
8.1.1. Évolution du nombre de demandes éligibles	58
8.1.2. Évolution du nombre de demandes éligibles selon le secteur d'activité	59
8.2. Investissement	60
8.2.1. Investissement total réalisé	60
8.2.2. Investissement par rapport à la masse salariale	61
8.3. Nombre de participants	62
8.3.1. Investissement par salariés, Investissement par participant et nombre moyen de participations par salariés	62
8.4. Évolution de la participation financière de l'État	63
ANNEXES	65

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'activité de formation des entreprises bénéficiaires du soutien financier de l'État poursuit sa croissance. Formastat 2007 confirme les tendances mises en évidence dans les deux éditions précédentes.

Profil des entreprises

- En 2007, 531 demandes de cofinancement, représentant 700 entreprises, ont été retenues. Une augmentation de 12 % par rapport à 2006. Les secteurs d'activité les plus représentés sont les secteurs "Immobilier, location et services aux entreprises", "Activités financières" et "Commerce".
- Plus de la moitié des demandes de cofinancement (57 %) émane d'entreprises de plus de 50 salariés.
- L'aide de l'État a touché 3,6 % des entreprises légalement établies au Luxembourg. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2006 (+ 0,3 point de pourcentage). Si l'on considère uniquement les entreprises de plus de 9 salariés, 12,4 % d'entre elles ont été cofinancées.
- Plus les entreprises sont grandes (plus de 50 salariés), plus le pourcentage d'entreprises qui ont eu recours à la législation FPC est élevé.
- Deux salariés sur cinq de l'économie privée luxembourgeoise ont théoriquement bénéficié du soutien financier de l'État.

Investissement en formation (en euros)

- L'investissement en formation des entreprises bénéficiaires est supérieur à 200 millions d'euros, en hausse de 19 % par rapport à 2006. Ce montant représente, en moyenne, 3,4 % de la masse salariale de ces entreprises. Le secteur "Activités financières" occupe toujours la première place.
- La plus grande part de l'investissement (45 %) a été consacrée au domaine "Technique/métiers", qui couvre les formations ayant trait à l'activité principale des entreprises.
- Que l'on étudie leur répartition selon le secteur d'activité ou selon le domaine de formation, les frais des participants constituent plus de la moitié de l'investissement direct en formation.
- Le coût moyen d'une heure de formation varie du simple au double suivant le secteur d'activité (de 32 euros à 64 euros) ou le domaine de formation (de 33 euros à 74 euros).

Volume d'heures consacrées à la formation

- Près de 3,5 millions d'heures de formation ont été consacrées à la formation des salariés. Tous secteurs confondus, le nombre total d'heures de formation a augmenté de 17 % par rapport 2006.
- Les salariés ont suivi, en moyenne, 4 jours de formation au cours de l'année 2007. Les sessions de formation ont duré 9 heures en moyenne.
- Plus les entreprises sont grandes, plus elles privilégient des formations de courte durée.

Participations aux formations

- Le nombre total de participants à des formations s'élève à 385 000.
- Les dirigeants et les cadres ont participé à plus de formations que les salariés qualifiés et non qualifiés¹.
- Dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception des secteurs "Construction" et "Immobilier, location et services aux entreprises", les hommes ont suivi plus de formations que les femmes.
- Le nombre moyen de participations par salarié varie largement entre les secteurs d'activité, mais en moyenne, tous secteurs confondus, les salariés ont suivi 3,5 formations au cours de l'année 2007.

Participation financière de l'État

- En 2007, le cofinancement total accordé aux entreprises de la population de référence se monte à près de 29 millions d'euros, soit 21 % de plus qu'en 2006. Le cofinancement moyen par entreprise s'élève à 54 000 euros.

Évolution

- Depuis 2003, le nombre d'entreprises cofinancées a, en moyenne, augmenté de 14,8 % par an. Les croissances annuelles moyennes de l'investissement et du nombre de participants sont respectivement de 16,5 % et 17,3 %. L'augmentation du volume de l'aide accordée par l'État est en adéquation avec l'augmentation du volume de l'investissement réalisé par les entreprises.

¹ Voir paragraphe 2.2.10.

1. INTRODUCTION

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2000, de la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue (FPC), l'activité du secteur de la FPC n'a cessé de progresser. Cette législation (section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail) a notamment agi en tant que levier structurant. Par ses aspects réglementaires et par sa rigueur, elle a induit une forme de professionnalisation du processus de mise en œuvre de la formation en entreprise. En effet, elle vise à systématiser la FPC au sein des entreprises et, par conséquent, à la positionner comme un vecteur privilégié du développement économique et social.

Pour atteindre cet objectif, l'État luxembourgeois cofinance, à hauteur de 14,5 % imposables, les investissements en FPC des entreprises.

L'amélioration de la qualité du plan de formation révèle l'importance grandissante accordée par ces dernières à une fonction devenue stratégique.

C'est pour affiner le regard sur le comportement des entreprises qui bénéficient du cofinancement public que l'INFPC et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ont élaboré Formastat.

Il s'agit d'une étude, à caractère quantitatif, de l'état des lieux des pratiques de formation de ces entreprises, proposée selon une fréquence annuelle. La troisième édition se rapporte à l'exercice 2007.

Formastat rend compte de travaux statistiques et d'analyse portant sur l'investissement en formation des entreprises bénéficiaires. Cette étude permet d'établir des indicateurs qui constituent de précieux instruments de pilotage pour les entreprises concernées. Sa fonction de reporting en fait également un outil de communication privilégié à destination des diverses parties prenantes.

Après avoir mis l'accent sur l'aspect méthodologique, les résultats de cette étude sont présentés selon quatre grands volets.

Le **premier volet** a pour objectif de caractériser les entreprises concernées selon un angle d'observation macroéconomique: quels sont les secteurs d'activité représentés, quelles sont les parts respectives des grandes, petites et très petites entreprises par secteur d'activité, quels sont les effectifs touchés, quel est l'effort de formation des entreprises...?

Le **deuxième volet** est dédié à l'analyse des pratiques de formation à travers un certain nombre d'indicateurs financiers et physiques de type microéconomique: investissement moyen des entreprises par rapport à la masse salariale, durée moyenne de la formation par secteur d'activité ou selon la taille de l'entreprise, investissement horaire par domaine de formation, nombre de participants aux formations, nombre moyen de participations à des formations par salarié selon le sexe ou selon le statut professionnel...

Le **troisième volet** précise les montants du cofinancement étatique engagés ainsi que la répartition suivant les secteurs d'activité et la taille des entreprises.

Finalement, le **quatrième volet** retrace l'évolution observée depuis 2000, tant sur le plan du nombre d'entreprises participantes que sur le plan des investissements consentis, du cofinancement associé et du nombre de participants.

2. MÉTHODES ET DÉFINITIONS

2.1. Population de référence

Formastat porte uniquement sur les entreprises qui ont recours à la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la FPC. Cette législation vise les entreprises du secteur privé de l'économie luxembourgeoise sans distinction de l'activité professionnelle (Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail).

Dans la suite du document, nous adopterons la formulation "Législation FPC".

NACE	Activité économique	Nombre d'entreprises selon la taille (2007)						Total
		1-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100 et + salariés		
A	Agriculture, chasse, sylviculture	72	11	8	1	0		92
C	Industries extractives	5	2	2	1	1		11
D	Industrie manufacturière	394	108	101	49	63		715
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	7	2	8	1	2		20
F	Construction	962	386	289	81	57		1 775
G	Commerce	3 251	444	226	74	42		4 037
H	Hôtels et restaurants	1 535	208	62	13	9		1 827
I	Transports et communications	543	105	113	64	38		863
J	Activités financières	345	66	88	31	70		600
K	Immobilier, location et services aux entreprises	3 057	296	195	62	74		3 684
M	Éducation	61	11	3	1	1		77
N	Santé et action sociale	12	4	4	2	14		36
O	Services collectifs, sociaux et personnels	613	63	33	12	4		725
	Total	10 857	1 706	1 132	392	375		14 462

Tableau 1 Distribution de la totalité des entreprises établies au Luxembourg en 2007 et répondant aux critères d'éligibilité² de la législation FPC selon le secteur d'activité³ et la taille des entreprises

Source: Statec (2007 Répertoire systématique - les entreprises luxembourgeoises)

Pour l'exercice 2007, le MENFP a enregistré 562 demandes de cofinancement en matière de FPC, soit 71 de plus qu'en 2006 (+ 14,5 %). Après instruction, 531 ont été déclarées éligibles, soit 58 de plus qu'en 2006 (+ 12,3 %).

Ces 531 demandes de cofinancement concernent, en réalité, 705 entreprises. En effet, certaines demandes émanent de groupes qui sont composés de plusieurs entreprises⁴.

Dans la présente analyse, chaque groupe est considéré comme une seule entreprise. Par conséquent, la population de référence se compose de 531 entreprises.

Le périmètre de référence de l'analyse proposée par Formastat 2007 est fixé par les données brutes extraites des 531 demandes de cofinancement éligibles.

D'autres données économiques ont été fournies par le Service central de la statistique et des études économiques (Statec).

Le traitement des données préserve strictement l'anonymat des entreprises.

² Voir paragraphe 2.2.

³ Les secteurs d'activité correspondent à la ventilation des entreprises selon la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) - version luxembourgeoise révisée (NACELUX).

⁴ Voir paragraphe 2.2.13.

NACE	Activité économique	Nombre d'entreprises selon la taille (2007)									
		Total	1-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50-99 salariés	100-249 salariés	250-499 salariés	500-999 salariés	1000 et + salariés	Total
A	Agriculture, chasse, sylviculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	0	0	0	0	0	0	0
C	Industries extractives	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			1	0	0	0	0	0	0	0	1
D	Industrie manufacturière	57	1	0	3	9	9	15	7	3	47
			2	2	5	1	0	0	0	0	10
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	4	0	0	2	0	0	0	1	0	3
			0	0	1	0	0	0	0	0	1
F	Construction	75	0	2	10	14	17	9	1	0	53
			1	7	12	2	0	0	0	0	22
G	Commerce	80	2	3	10	12	10	5	3	1	46
			10	11	11	2	0	0	0	0	34
H	Hôtels et restaurants	6	0	0	0	2	1	1	1	0	5
			0	0	1	0	0	0	0	0	1
I	Transports et communications	21	0	0	2	3	4	5	0	4	18
			1	1	0	1	0	0	0	0	3
J	Activités financières	104	2	3	5	15	18	23	10	7	83
			17	3	0	1	0	0	0	0	21
K	Immobilier, location et services aux entreprises	142	3	7	19	26	20	5	6	4	90
			20	17	14	1	0	0	0	0	52
M	Éducation	4	0	1	0	0	0	0	0	0	1
			2	1	0	0	0	0	0	0	3
N	Santé et action sociale	18	0	0	2	4	8	2	0	2	18
			0	0	0	0	0	0	0	0	0
O	Services collectifs, sociaux et personnels	19	1	0	3	5	1	1	0	0	11
			5	1	1	1	0	0	0	0	8
Rapports* (total)		531	9	16	56	90	88	66	29	21	375
Bilans* (total)			59	43	45	9	0	0	0	0	156
Total			68	59	101	99	88	66	29	21	531

* voir paragraphe 2.2.4.

Tableau 2 Ventilation des entreprises éligibles selon le secteur d'activité et la taille des entreprises - 2007

Source: INFPC

Nota: Les secteurs d'activité *Industries extractives*, *Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau* et *Éducation*, qui sont très faiblement représentés au sein de la population de référence, ont été volontairement écartés de certaines parties de l'analyse afin de préserver la confidentialité des données appartenant aux entreprises concernées.

Les données qui concernent le nombre de salariés des entreprises de la population de référence seront comparées à l'emploi salarié privé de référence défini dans le tableau 3. En effet, les secteurs "Services domestiques" et "Activités extraterritoriales" ne sont pas couverts par la mesure d'aide.

Emploi total	316 460	(a)
Administration publique	35 918	(b)
Services domestiques et activités extraterritoriales	6 096	(c)
Emploi salarié privé	280 542	(a)-(b)
Emploi salarié privé de référence	274 446	(a)-(b)-(c)

Tableau 3 Population active au Luxembourg - 2007

Sources: Statec et Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

2.2. Définitions

La loi du 19 novembre 2008 portant modification du Code du travail révise les conditions d'éligibilité. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, les changements seront pris en compte à partir de Formastat 2009.

2.2.1. Entreprises éligibles

Entreprises qui ont respecté tous les critères d'éligibilité énoncés dans la législation FPC. Ces entreprises sont déclarées éligibles à l'issue de la procédure d'instruction des demandes de cofinancement.

2.2.2. Entreprises non éligibles

Entreprises qui n'ont pas respecté au moins un des critères d'éligibilité énoncés dans la législation FPC. Ces entreprises sont déclarées non éligibles à l'issue de la procédure d'instruction des demandes de cofinancement.

2.2.3. Principales conditions d'éligibilité

- L'investissement annuel en FPC doit être supérieur à 0,5 % de la moyenne des masses salariales des 3 exercices d'exploitation précédent l'exercice pour lequel la demande de cofinancement est réalisée.
- 50 % au moins du temps de formation doit se situer dans l'horaire normal de travail.
- La formation doit viser les travailleurs salariés affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise et liés par un contrat de travail à une entreprise légalement établie au Luxembourg.
- Profession libérale

Les formations des personnes qui exercent une profession libérale et qui figurent dans la constitution de l'entreprise (autorisation d'établissement, carte grise) ne sont pas éligibles. Une aide financière peut leur être attribuée dans le cadre de la législation relative à l'accès individuel à la formation professionnelle continue. En revanche, lorsque ces personnes sont liées à l'entreprise par un contrat de travail, leurs formations sont éligibles.

2.2.4. Demandes de cofinancement et types

L'investissement annuel en FPC et le volume de la masse salariale déterminent le type de demande de cofinancement à présenter afin de solliciter l'aide financière de l'État.

- **Bilan annuel**

Le bilan annuel est un récapitulatif de l'investissement en formation de l'entreprise durant l'exercice écoulé. Cette formule est retenue lorsque l'investissement annuel en formation est inférieur ou égal à 12 395 euros.

Le cofinancement brut est donc, de facto, plafonné à 1 797,28 euros (14,5 % de 12 395 euros).

- **Demande d'approbation et rapport final**

La demande d'approbation est la prévision budgétaire de l'investissement en FPC envisagé pour un exercice donné. Elle doit être suivie du rapport final, qui rend compte de l'investissement effectivement réalisé par l'entreprise.

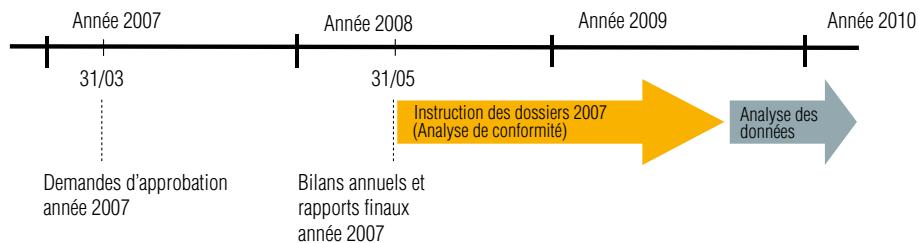
Cette formule est retenue lorsque l'investissement annuel en formation est supérieur à 12 395 euros. Le cofinancement n'est pas plafonné (14,5 % brut de l'investissement).

Le bilan annuel est une formule qui n'impose pas, a priori, l'existence d'un plan de formation au sein de l'entreprise. Néanmoins, la formule "Demande d'approbation - Rapport final" oblige le requérant à bâtir un plan de formation pour répondre au volet "Demande d'approbation", qui exige une définition à la fois qualitative et quantitative des besoins de formation.

Dans la suite de Formastat, nous retiendrons l'hypothèse qu'une entreprise qui présente un bilan ne possède pas, en règle générale, de plan de formation.

2.2.5. Délais d'introduction et d'instruction des demandes de cofinancement

Les dépôts des demandes de cofinancement doivent respecter un calendrier officiel.



- Le délai d'introduction des demandes d'approbation est de trois mois après le début de l'exercice d'exploitation.
- Le rapport final doit être introduit au plus tard cinq mois après la fin de la période de couverture indiquée dans l'approbation ministérielle.
- Le bilan annuel doit être introduit au plus tard cinq mois après le terme de l'exercice d'exploitation.

Les demandes de cofinancement sont ensuite traitées afin de vérifier leur conformité par rapport à la législation en vigueur. Les conclusions des analyses de conformité sont soumises à une commission consultative qui statue sur l'éligibilité des demandes.

Les données issues des dossiers sont finalement utilisées pour diverses analyses et publications dont Formastat.

2.2.6. Investissement réalisé

L'investissement réalisé en FPC (Investissement annuel en FPC) est composé de l'ensemble des frais déclarés par l'entreprise parmi les frais éligibles (voir paragraphe 2.2.7.).

2.2.7. Répartition des frais éligibles

Les frais éligibles sont répartis en 5 groupes:

- 1. Frais des participants**
 - frais de salaire des participants;
 - frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (liés aux projets de formation).
- 2. Frais des formateurs internes**
 - frais de salaire des intervenants;
 - frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (liés aux projets de formation);
 - frais de préparation pédagogique des formations internes (dispensées par des salariés de l'entreprise).
- 3. Frais des formateurs externes**
 - factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs;
 - cotisations à des organismes de formation (exemple: cotisations obligatoires à l'Institut de Formation Bancaire Luxembourg (IFBL) ou à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) ...).

4. Autres frais

- frais de location ou d'amortissement de locaux (exemple: location d'une salle de formation);
- frais de location ou d'amortissement de matériel pédagogique.

5. Frais d'élaboration du plan de formation, frais administratifs et frais de suivi

- frais d'élaboration du plan de formation (frais de salaire relatifs à l'élaboration de la demande de cofinancement);
- frais administratifs (10 %) et frais de suivi (5 %) sur l'ensemble de l'investissement réalisé.

Nota: La suite du document porte essentiellement sur ce que nous appelons "l'investissement direct en formation", qui se compose exclusivement des groupes 1 à 4.

Certains graphiques du chapitre 4 intègrent également les frais liés au groupe 5. Nous parlons alors de "l'investissement total en formation" des entreprises.

Les cotisations à des organismes de formation sont exclues de l'investissement direct en formation dans les paragraphes 4.5, 4.6 et 4.7.

2.2.8. Modes de formation éligibles

- Formation interne

Formation dispensée par un formateur interne, salarié de l'entreprise, à ses collègues.

- Formation externe

Formation dispensée par un formateur, consultant ou coach d'un organisme de formation agréé, ou fournisseur-formateur.

- Autoformation

E-learning, apprentissage électronique, blended learning, formation à distance.

2.2.9. Masse salariale

Somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la Sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

2.2.10. Statut professionnel

Le chapitre 6 traite de la participation aux formations. Les informations sont parfois présentées compte tenu du statut professionnel des participants (dirigeant, cadre, salarié qualifié, salarié non qualifié). Il est important de souligner qu'à l'exception des statuts salarié qualifié et salarié non qualifié il n'y a pas de règles définies quant à l'affectation des salariés à un statut. Est considéré "qualifié", tout salarié en possession d'un diplôme reconnu par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ou par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le choix appartient aux entreprises.

2.2.11. Modes de cofinancement

La participation financière de l'État peut prendre deux formes:

- **Aide financière directe** à hauteur de 14,5 % imposables du montant investi en FPC par l'entreprise (environ 10 % nets d'impôt);
- **Bonification d'impôt** équivalant à 10 % du montant investi en FPC par l'entreprise, portés en déduction de l'impôt sur le revenu.

2.2.12. Domaines de formation

Afin d'optimiser le traitement des données et de réaliser des relevés statistiques, les projets de formation ont été regroupés en sept domaines de formation qui sont également les plus utilisés par les entreprises participantes:

- Technique/métiers (regroupe toutes les formations qui se rapportent à l'activité principale des entreprises et qui ne sont pas reprises dans les autres domaines);
- Adaptation au poste de travail (regroupe notamment les formations des nouveaux embauchés et des salariés qui changent de fonction);
- Informatique/bureautique;
- Finance, comptabilité et droit;
- Qualité, ISO et sécurité;
- Langues;
- Management/GRH.

2.2.13. Approche groupe

Un plan de formation peut être présenté par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité.

Les données renseignées dans la demande de cofinancement concernent le groupe. Lors de l'analyse des informations collectées, il n'est pas possible de réaffecter les données à chacune des entreprises le composant. C'est pour cette raison que chaque groupe est considéré comme une seule entreprise. Le nombre d'entreprises étudiées est donc sous-estimé.

2.3. Approche méthodologique

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de Formastat, il a été décidé de procéder à des changements qui peuvent créer des ruptures par rapport aux éditions précédentes.

2.3.1. Investissement direct en formation

Formastat 2007 se réfère à l'investissement direct en formation qui se compose des:

- frais des participants;
- frais des formateurs internes;
- frais des formateurs externes;
- autres frais.

Cet indicateur est rapporté à d'autres indicateurs tels que la masse salariale, le nombre de salariés, le nombre d'heures de formation ou le nombre de participants. Les éditions précédentes prenaient en compte l'investissement total en formation, qui comprend également les frais d'élaboration du plan de formation, les frais administratifs et les frais de suivi. Afin de pouvoir mesurer les évolutions de certains indicateurs, il a été nécessaire de procéder à l'estimation de l'investissement direct en formation pour l'année 2006.

2.3.2. Domaines de formation

La source de données utilisée pour produire Formastat 2007 comporte un nouveau domaine de formation: "Adaptation au poste de travail" (voir 2.2.12.). Cette nouveauté empêche la comparaison des données, par domaine de formation, avec les années précédentes.

2.3.3. Comparaison à la structure économique nationale

Toutes les entreprises qui ont perçu l'aide financière de l'État ne figurent pas dans le répertoire systématique des entreprises luxembourgeoises, publié annuellement par le Statec. Certaines sont exclues du champ d'observation du Statec "... principalement à cause d'informations incomplètes de par leur nature même..." (2007, Répertoire systématique: les entreprises luxembourgeoises, Statec, p. 3). Parmi les 531 entreprises bénéficiaires de l'aide étatique, une partie des entreprises du secteur "Santé et action sociale" ne figure pas dans le répertoire du Statec. De ce fait, la comparaison à la structure économique nationale réalisée au chapitre 3 exclut ce secteur et porte sur 513 entreprises.

3. PROFILS DES ENTREPRISES DE LA POPULATION DE RÉFÉRENCE

531 demandes de cofinancement ont été retenues en 2007, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2006. La formule "demande d'approbation - rapport final" demeure la plus utilisée, mais le nombre de bilans connaît un accroissement plus rapide.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont les secteurs "Immobilier, location et services aux entreprises", "Activités financières" et "Commerce". Alors que le classement par secteur d'activité était resté le même entre 2005 et 2006, il a légèrement changé de 2006 à 2007.

Plus de la moitié des demandes de cofinancement (57 %) émane d'entreprises de plus de 50 salariés.

En 2007, l'aide de l'État a touché 3,6 % des entreprises légalement établies au Luxembourg. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2006 (+ 0,3 point de pourcentage). Si l'on considère uniquement les entreprises de plus de 9 salariés, 12,4 % ont été cofinancées.

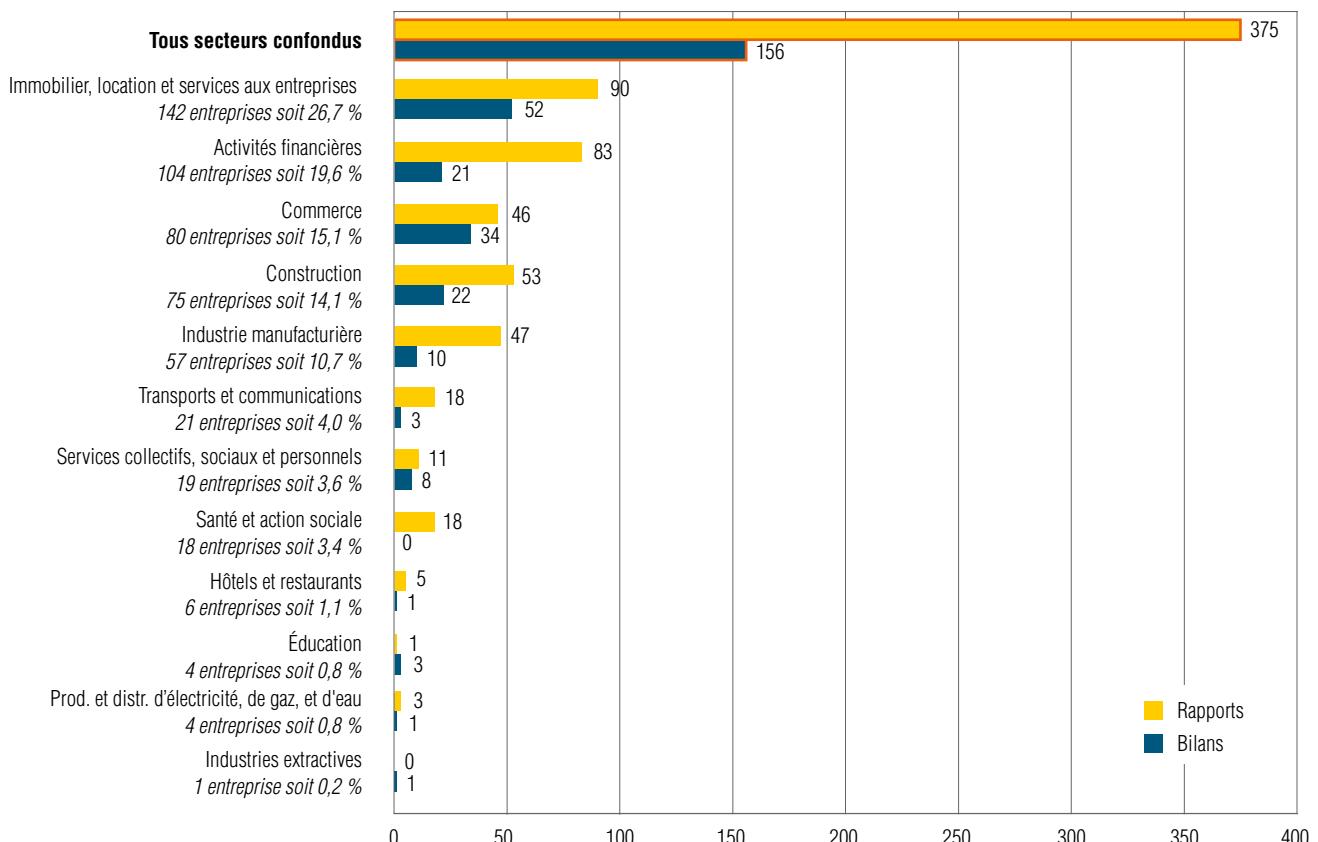
Plus les entreprises sont grandes (plus de 50 salariés), plus le pourcentage d'entreprises qui ont perçu l'aide de l'État est élevé.

Les entreprises de la population de référence emploient 40 % de l'ensemble de l'effectif salarié des entreprises privées luxembourgeoises (voir tableau 3). Deux salariés de l'économie privée luxembourgeoise sur cinq ont donc théoriquement bénéficié du soutien financier de l'État pour les formations qu'ils ont suivies. La part des salariés concernés par cette mesure est en augmentation dans tous les secteurs d'activité, à l'exception du secteur "Hôtels et restaurants".

Après traitement des 562 demandes de cofinancement enregistrées par le MENFP, le nombre total de demandes retenues s'élève à 531¹, à savoir 375 rapports finals (71 % des demandes) et 156 bilans (29 % des demandes). Ce nombre est en progression de plus de 12 % par rapport à l'exercice 2006 (473 demandes). Dans le même temps, le nombre total d'entreprises établies au Luxembourg a progressé de 4 %.

Comme pour les années précédentes, la formule "Demande d'approbation - rapport final" est la plus utilisée. Cependant, entre 2006 et 2007, le nombre de bilans a augmenté plus vite que le nombre de rapports (respectivement + 17 % et + 10 %).

3.1. Selon le secteur d'activité



Graphique 1 Répartition des demandes de cofinancement selon le type et selon le secteur d'activité des entreprises - 2007
Population de référence: 531 demandes de cofinancement éligibles

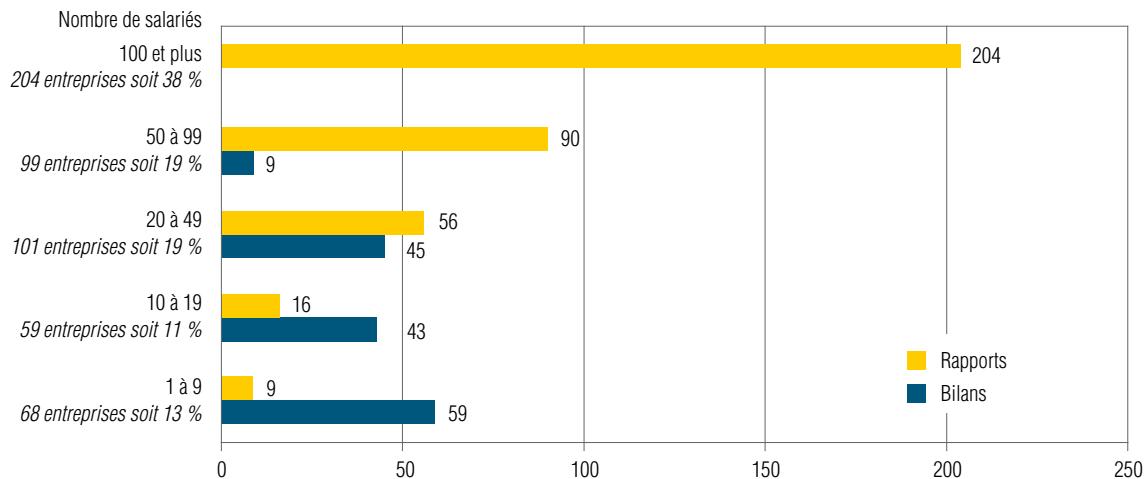
Source: INFPC

Les secteurs "Immobilier, location et services aux entreprises" (27 % du nombre de demandes éligibles) et "Activités financières" (20 %) occupent toujours les premières places.

La formule "Demande d'approbation – rapport final" reste largement majoritaire dans l'ensemble des secteurs d'activité.

⁵ Voir paragraphe 2.1.

3.2. Selon la taille



Graphique 2 Répartition des demandes de cofinancement selon le type et selon la taille des entreprises - 2007
Population de référence: 531 demandes de cofinancement éligibles.

Source: INFPC

Près de 60 % des entreprises qui ont bénéficié du cofinancement de l'État sont des entreprises de plus de 50 salariés.

Entre 2006 et 2007, le nombre d'entreprises de plus de 50 salariés dans la population de référence a augmenté de 18 % (+ 46 entreprises) alors que le nombre d'entreprises de moins de 50 salariés a augmenté de 6 % (+ 12 entreprises). À un niveau plus détaillé des strates, le pourcentage d'entreprises de 50 à 99 salariés a augmenté et celui des entreprises de 20 à 49 salariés a diminué. La part des autres classes de taille est restée plus ou moins stable.

Le type de demande (bilan ou rapport) est fortement lié à la taille des entreprises. Les entreprises de plus de 50 salariés utilisent majoritairement la formule "Demande d'approbation - rapport final".

Plus la classe de taille diminue, plus le nombre de bilans augmente. En effet, 94 % des bilans ont été soumis par des entreprises de moins de 50 salariés. Les bilans des entreprises de moins de 10 salariés représentent 40 % de l'ensemble des bilans éligibles en 2007.

3.3. Comparaison à la structure économique nationale

Parmi les 531 entreprises de la population de référence, une partie des entreprises du secteur "Santé et action sociale" ne figure pas dans le répertoire du Statec⁶. Par conséquent, la comparaison à la structure économique nationale exclut ce secteur et porte sur 513 entreprises.

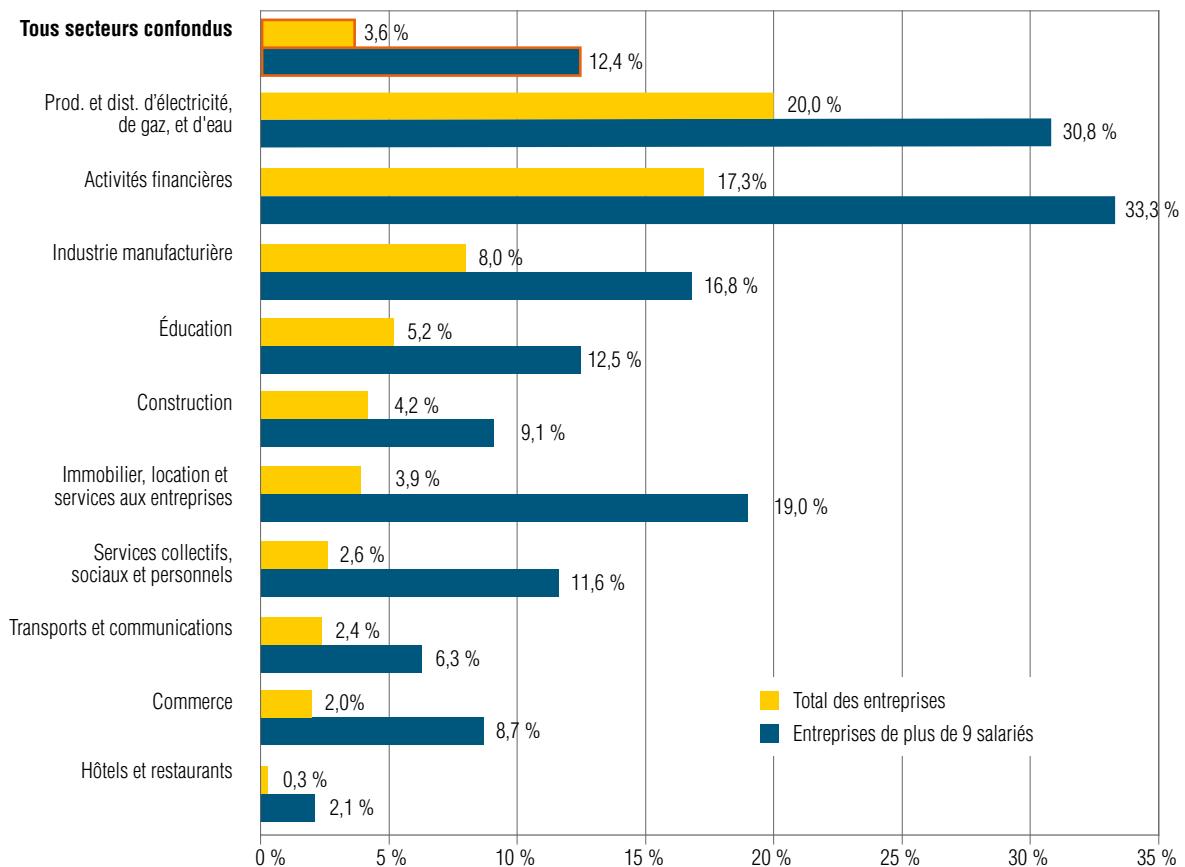
En 2007, 3,6 % des entreprises établies au Luxembourg et présentes dans le répertoire des entreprises (secteur "Santé et action sociale" exclu) ont bénéficié de l'aide de l'État. Ce chiffre est en légère progression par rapport à 2006 (+ 0,3 point de pourcentage).

⁶ Toutes les entreprises qui ont perçu l'aide financière de l'État ne figurent pas dans le répertoire systématique des entreprises luxembourgeoises, publié annuellement par le Statec. Certaines entreprises sont exclues du champ d'observation du Statec "... principalement à cause d'informations incomplètes de par leur nature même..." (2007, Répertoire systématique: les entreprises luxembourgeoises, Statec, p. 3).

Si l'on considère uniquement les entreprises de plus de 9 salariés, les entreprises de la population de référence représentent 12,4 % des entreprises luxembourgeoises.

La valeur de 3,6 % est sous-estimée. En effet, si l'on tient compte de l'approche groupe (voir 2.2.13.), les 513 demandes prises en compte représentent en réalité 684 entreprises (secteur "Santé et action sociale" exclu). Le taux de participation des entreprises passe alors à 4,7 % (à condition que l'ensemble des entreprises présentes dans les approches groupe figure dans le répertoire des entreprises).

3.3.1. Selon le secteur d'activité



Graphique 3 Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure économique nationale selon le secteur d'activité des entreprises (voir tableau 1) - 2007
Population de référence: 513 demandes de cofinancement éligibles (secteur "Santé et action sociale" exclu).

Sources: INFPC et Statec

Le taux de participation des entreprises du secteur "Production et distribution d'électricité" a augmenté depuis 2006 (+ 9 points de pourcentage). Il a augmenté plus légèrement dans les autres secteurs et a baissé de 0,4 point de pourcentage dans le secteur de l'Éducation.

Les entreprises de 1 à 9 salariés étant sous-représentées (tableau 4), l'analyse par secteur d'activité a été focalisée sur les entreprises de plus de 9 salariés. 445 entreprises de plus de 9 salariés (463 secteur "Santé et action sociale" inclus) ont bénéficié du cofinancement de l'État. Le nombre total d'entreprises de plus de 9 salariés établies au Luxembourg en 2007 est de 3 581 (3 605 secteur "Santé et action sociale" inclus).

On trouve le plus d'entreprises qui ont eu recours à l'aide de l'État (plus de 30 %) dans les secteurs "Activités financières" et "Production et distribution d'électricité, de gaz, et d'eau".

Le nombre d'entreprises appartenant au secteur "Activités financières" a diminué de 4 % (- 4 entreprises). Étant donné une baisse plus forte du nombre total d'entreprises de plus de 9 salariés dans ce secteur de l'économie luxembourgeoise (- 6 %), le taux de participation a néanmoins augmenté par rapport à 2006 (+ 2 points de pourcentage).

Pour les autres secteurs, la part des entreprises de plus de 9 salariés bénéficiaires a augmenté ou est restée constante à l'exception du secteur "Éducation".

3.3.2. Selon la taille

	Nombre d'entreprises de la structure économique nationale	Nombre d'entreprises de la population de référence	Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure nationale (en %)
1 à 9 salariés	10 845	68	0,6
10 à 19 salariés	1 702	59	3,5
20 à 49 salariés	1 128	99	8,8
50 à 99 salariés	390	95	24,4
100 et plus salariés	361	192	53,2

Tableau 4 Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure économique nationale selon la taille des entreprises (voir tableau 1) - 2007

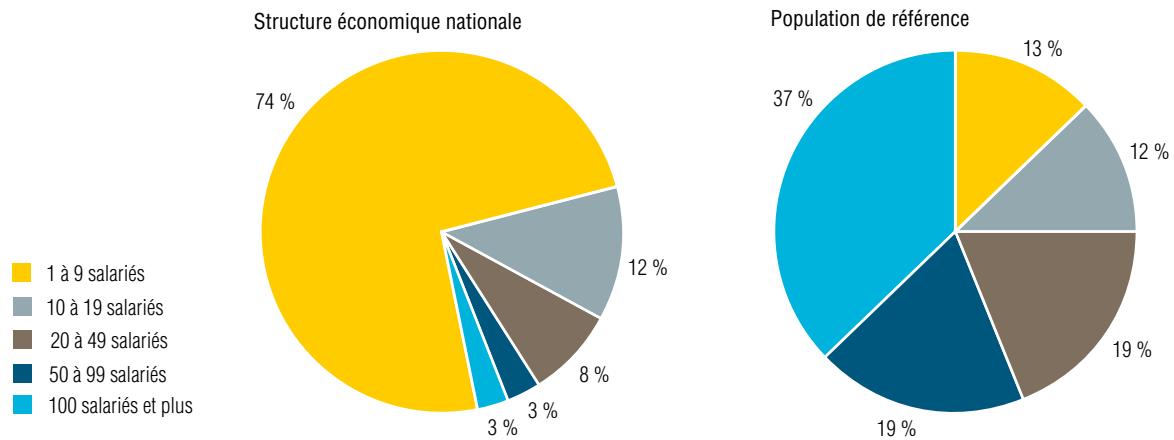
Sources: INFPC et Statec

Plus les entreprises sont grandes, plus la part d'entreprises faisant appel au cofinancement de l'État est élevée.

Le taux de participation des entreprises de plus de 50 salariés a augmenté en 2007. Plus d'une entreprise sur deux de plus de 100 salariés a bénéficié du soutien financier de l'État en 2007 et une sur quatre pour les entreprises de 50 à 99 salariés.

Le pourcentage d'entreprises de 20 à 49 salariés a légèrement diminué par rapport à 2006 (- 0,6 point de pourcentage).

Les entreprises de moins de 10 salariés sont sous-représentées. Même si le taux de participation des entreprises de 10 à 19 salariés a augmenté en 2007, seule une entreprise sur 29 est concernée par la mesure d'aide. Cette part tombe à une sur 165 pour les entreprises de 1 à 9 salariés.



Graphique 4 Représentativité de la population de référence par rapport à la structure économique nationale (voir tableau 1 - 2007)

Sources: INFPC et Statec

Si l'on considère la taille des entreprises, la population de référence n'est pas représentative de la structure économique nationale.

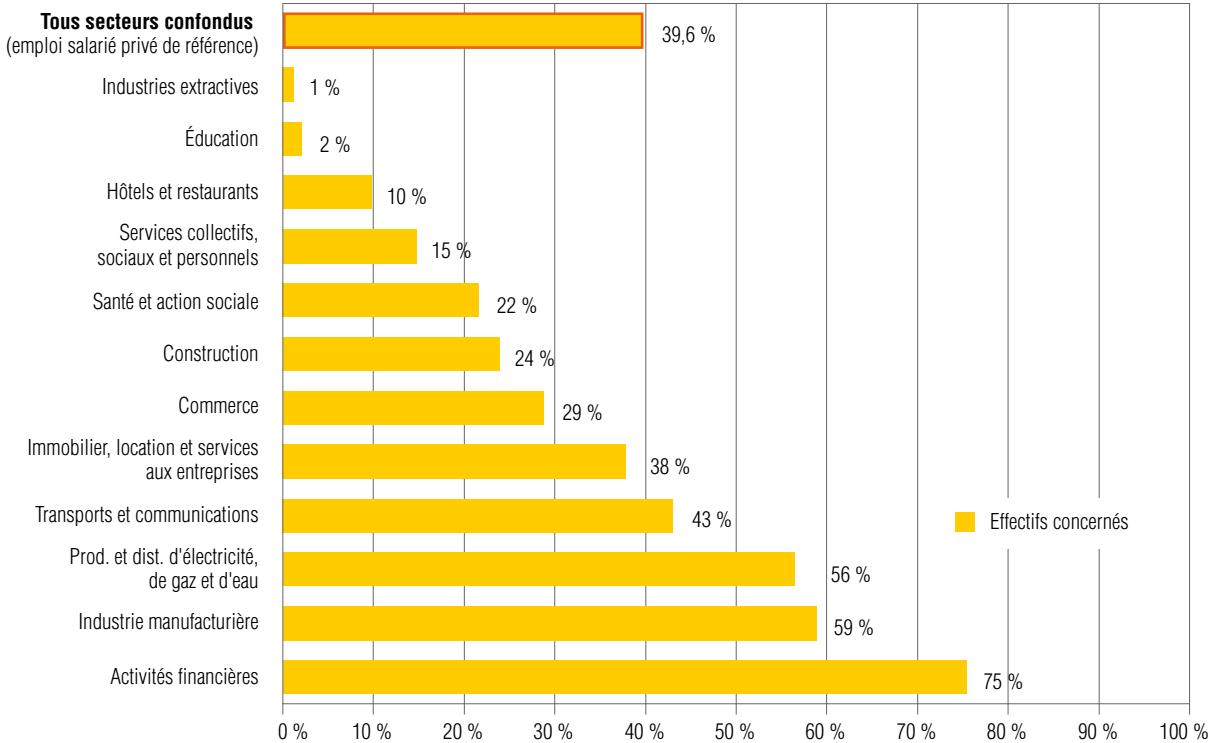
À l'échelle nationale, près de 75 % des entreprises occupent moins de 10 salariés, alors que les entreprises appartenant à cette classe de taille ne représentent que 13 % des entreprises ayant eu recours à l'aide de l'État pour le financement de leurs formations.

Trois entreprises sur quatre qui ont bénéficié du cofinancement sont des entreprises de plus de 20 salariés. Ces entreprises ne représentent que 14 % de l'économie nationale. La différence est encore plus marquante si l'on considère les entreprises de plus de 50 salariés. Elles comptent pour plus de la moitié de la population de référence et seulement pour 6 % au niveau national.

Le poids des entreprises de 10 à 19 salariés dans la population de référence est identique à leur poids dans la structure économique nationale (12 %).

Nous supposons ici que les entreprises de moyenne et de grande taille possèdent des structures d'organisation et de mise en œuvre des formations qui leur permettent de s'adapter aux exigences légales. Par ailleurs, l'aide financière de l'État étant octroyée en pourcentage de l'investissement éligible (après contrôle de la demande), les sommes en jeu sont plus importantes pour les moyennes et grandes entreprises.

3.3.3. Effectifs concernés



Graphique 5 Taux d'effectifs concernés par la législation FPC selon le secteur d'activité des entreprises (voir tableau 3) - 2007

Sources: INFPC, Statec et IGSS

Les 531 entreprises qui ont perçu l'aide financière de l'État en 2007 employaient 108 662 personnes. Le soutien financier de l'État a donc théoriquement bénéficié à 40 % de l'ensemble des salariés de l'économie luxembourgeoise (voir tableau 3: l'emploi salarié privé luxembourgeois de référence). Ce pourcentage est en augmentation de 1,2 point par rapport à 2006.

Les plus fortes augmentations ont été enregistrées dans les secteurs "Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau" (+ 6 points de pourcentage) et "Construction" (+ 5 points de pourcentage). En revanche, cette part a baissé dans le secteur "Hôtels et restaurants" (- 5 points de pourcentage).

Le cofinancement a potentiellement concerné 3 salariés sur 4 du secteur "Activités financières" et 3 sur 5 du secteur "Industrie manufacturière". Malgré une baisse du nombre d'entreprises du secteur "Activités financières" dans la population de référence (- 4 entreprises), le nombre de salariés concernés appartenant à ce secteur a augmenté par rapport à 2006. En effet, le nombre d'entreprises de plus de 100 salariés ayant utilisé le cofinancement appartenant à ce secteur est en augmentation (58 en 2007 contre 51 en 2006).

4. INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

En 2007, l'investissement en formation des entreprises qui ont eu recours au cofinancement étatique est supérieur à 200 millions d'euros, en augmentation de 19 % par rapport à 2006.

Ce montant représente, en moyenne, 3,4 % de la masse salariale de ces entreprises.

Le secteur "Activités financières" occupe toujours la première place.

La plus grande part de l'investissement (45 %) a été consacrée au domaine "Technique/métiers", qui couvre les formations se rapportant à l'activité principale des entreprises.

Tous secteurs confondus, l'investissement direct⁷ moyen en formation par salarié a progressé en 2007 et s'élève à 1 620 euros.

Que l'on étudie leur répartition selon le secteur d'activité ou selon le domaine de formation, les frais des participants représentent plus de la moitié de l'investissement direct en formation. On observe toutefois des différences dans la répartition des autres frais éligibles (frais des formateurs internes, frais des formateurs externes...) en fonction de la spécificité de chaque secteur ou de chaque domaine.

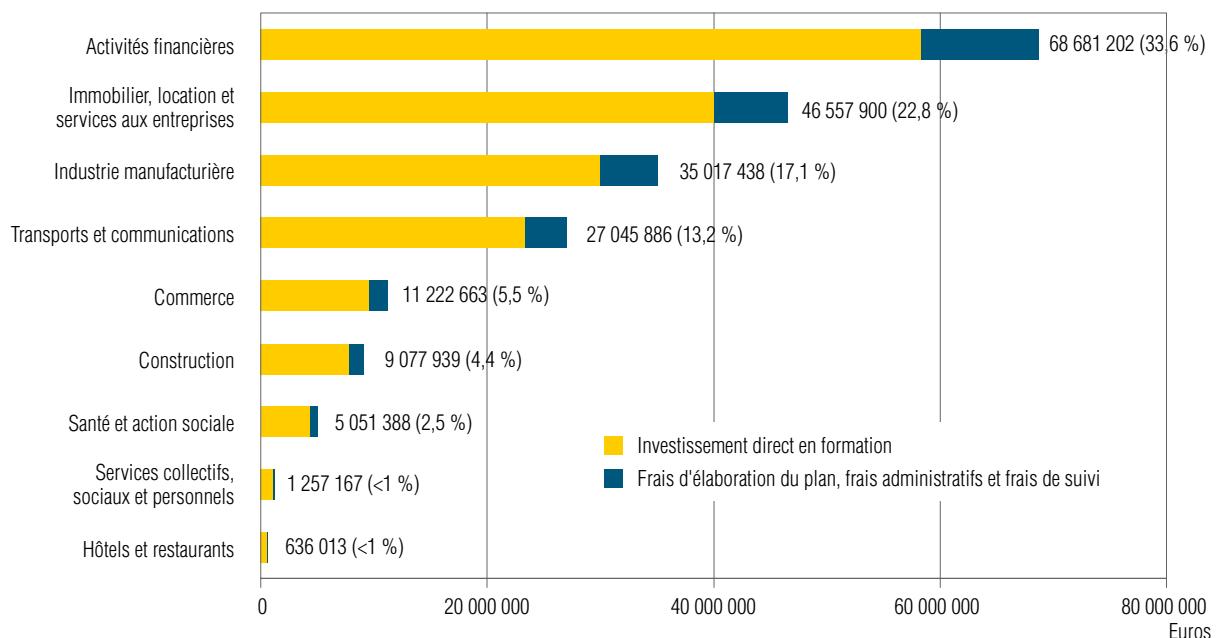
Le coût moyen d'une heure de formation varie du simple au double suivant le secteur d'activité (de 32 euros à 64 euros) ou le domaine de formation (de 33 euros à 74 euros). Les écarts sont encore plus marqués entre certains secteurs d'activité pour un même domaine de formation.

⁷ Voir paragraphe 2.2.7.

Selon le profil des entreprises

4.1. Selon le secteur d'activité

4.1.1. Investissement total selon le secteur d'activité



Graphique 6 Investissement total réalisé selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) - 2007⁸

Source: INFPC

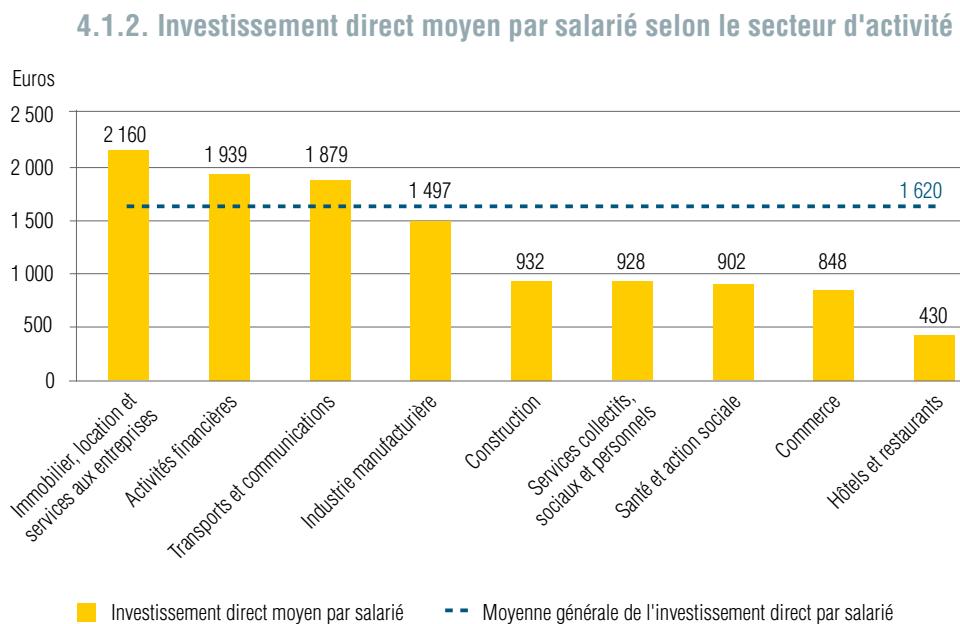
En 2007, l'investissement total en formation des 531 entreprises bénéficiaires de l'aide étatique est proche de 206 millions d'euros (205 713 249 euros). En 2006, les 473 entreprises concernées avaient investi 173 278 041 euros. Cette augmentation de 19 % s'explique non seulement par l'augmentation du nombre d'entreprises, mais également par une hausse de l'investissement direct par salarié de 1 520⁹ euros en 2006 à 1 620 euros en 2007.

Les montants investis en formation sont liés au nombre de salariés. En effet, les 4 premiers secteurs ayant le plus investi en formation (86 % de l'investissement) représentent 75 % de l'effectif total des entreprises bénéficiaires. Comme les années précédentes, ce sont les entreprises du secteur "Activités financières" qui ont le plus investi. Le poids de ce secteur dans l'investissement total de la population de référence a toutefois baissé par rapport à 2006 (- 2 points de pourcentage de part). C'est également le cas pour les entreprises du secteur "Industrie manufacturière" (- 2 points de pourcentage de part). En revanche, l'investissement des entreprises des secteurs "Immobilier, location et services aux entreprises", "Construction" et "Santé et action sociale" prend une part plus importante qu'en 2006 (+ 1 point de pourcentage de part).

Les frais d'élaboration du plan, les frais administratifs et les frais de suivi représentent entre 14 % et 17 % de l'investissement total.

⁸ Voir paragraphe 2.2.7.

⁹ Voir paragraphe 2.3.1.



Graphique 7 Investissement direct moyen réalisé par salarié selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) - 2007

Source: INFPC

Tous secteurs confondus, les entreprises ont investi en moyenne 1 620 euros par salarié. Ce chiffre est en progression par rapport à 2006 (+ 100 euros¹⁰).

Les entreprises des secteurs "Immobilier, location et services aux entreprises", "Activités financières", "Transports et communications" affichent les investissements directs moyens par salarié les plus élevés. Ces secteurs sont ceux pour lesquels le coût moyen d'une heure de formation ou le nombre moyen d'heures par salarié sont les plus élevés.

Le secteur "Commerce" occupe la 5^e position du classement de l'investissement total en formation, mais se situe parmi les derniers en ce qui concerne l'investissement direct moyen par salarié. Le coût moyen d'une heure de formation et le nombre moyen d'heures par salarié de ce secteur sont relativement faibles.

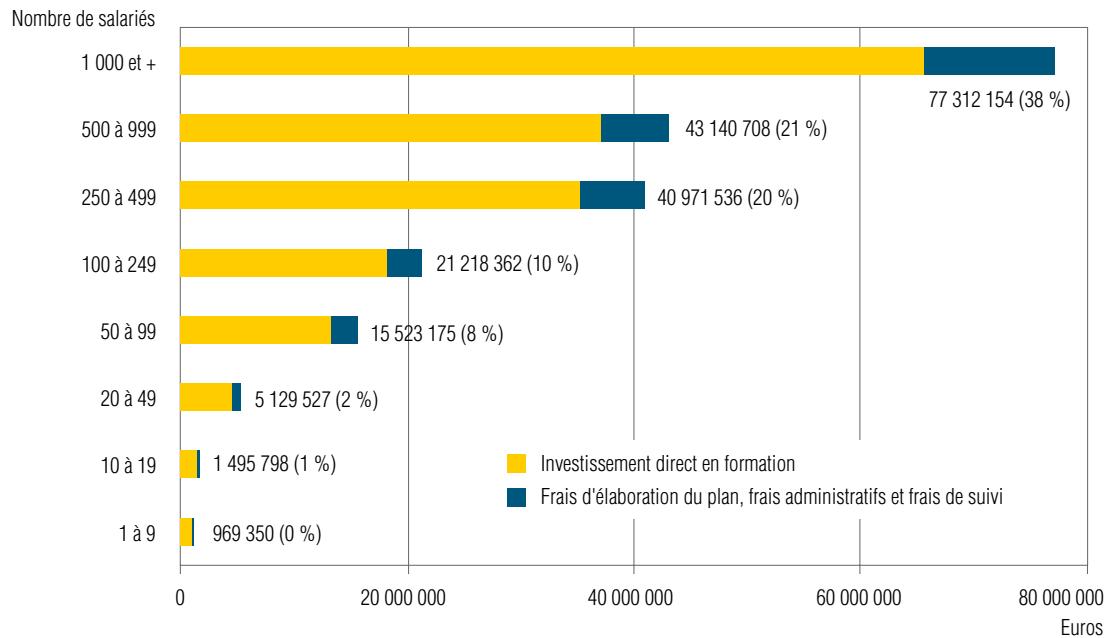
Malgré une progression par rapport à 2006, l'investissement moyen par salarié du secteur "Hôtels et restaurants" demeure le plus faible.

Pour ce qui est de l'investissement direct moyen par salarié, on note une grande disparité entre les entreprises, mais la moitié d'entre elles a investi plus de 1 225 euros par salarié.

¹⁰ Voir paragraphe 2.3.1.

4.2. Selon la taille

4.2.1. Investissement total selon la taille



Graphique 8 Investissement total réalisé selon la taille des entreprises (en euros) - 2007

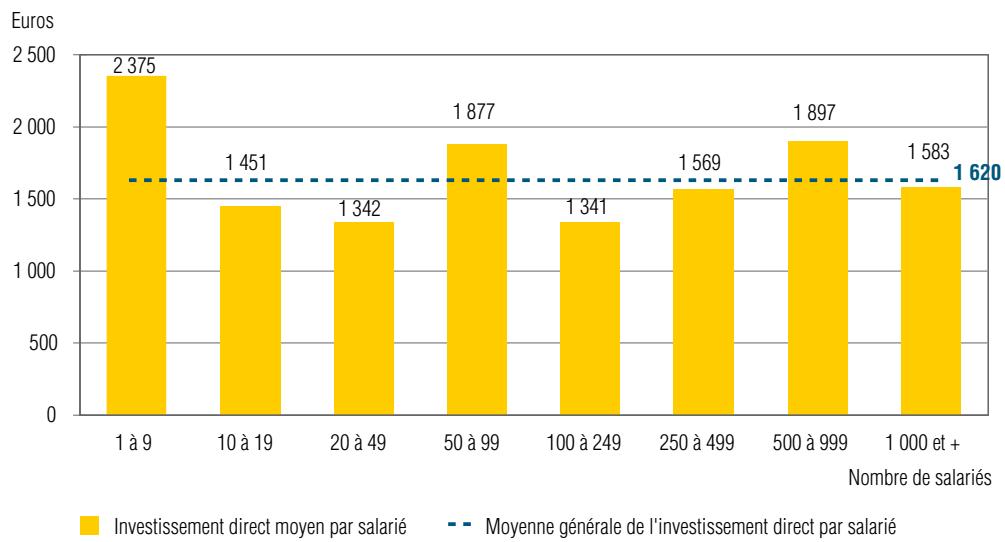
Source: INFPC

Les entreprises de plus de 100 salariés sont celles qui ont le plus investi en formation, avec 89 % de l'investissement total réalisé par les entreprises de la population de référence (baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2006). En nombre de salariés, ces entreprises représentent également 89 % du total des salariés des 531 entreprises concernées.

L'importance des entreprises de plus de 100 salariés est demeurée stable par rapport à 2006. Mais une analyse plus fine montre que le poids sur l'investissement total des entreprises de taille comprise entre 100 et 249 et celui des entreprises de taille supérieure à 1 000 salariés ont diminué respectivement de 2,4 points et de 0,6 point de pourcentage, au profit des entreprises de taille comprise entre 250 et 499 salariés et entre 500 et 999 salariés (+ 1,8 point et + 0,6 point de pourcentage).

La part des entreprises appartenant aux autres classes de taille est restée stable.

4.2.2. Investissement direct moyen par salarié selon la taille

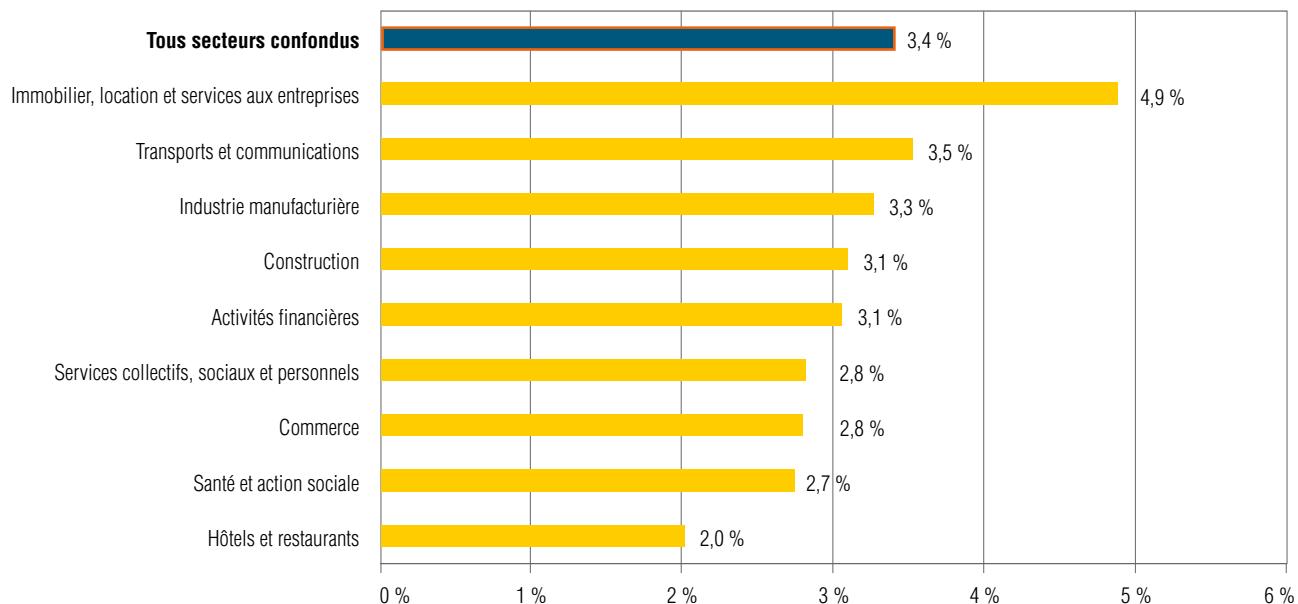


Graphique 9 Investissement direct moyen réalisé par salarié selon la taille des entreprises (en euros) - 2007

Source: INPC

Les entreprises de 1 à 9 salariés possèdent l'investissement direct moyen par salarié le plus élevé. Les entreprises des strates 500 à 999 salariés et 50 à 99 salariés ont également un investissement direct moyen par salarié supérieur à la moyenne (1 620 euros). Ce sont également les entreprises appartenant à ces trois classes de taille qui ont les nombres d'heures moyens de formation par salarié les plus élevés (voir paragraphe 5.3.).

4.3. Investissement direct par rapport à la masse salariale¹¹



Graphique 10 Investissement direct réalisé par rapport à la masse salariale selon le secteur d'activité des entreprises - 2007

Source: INFPC

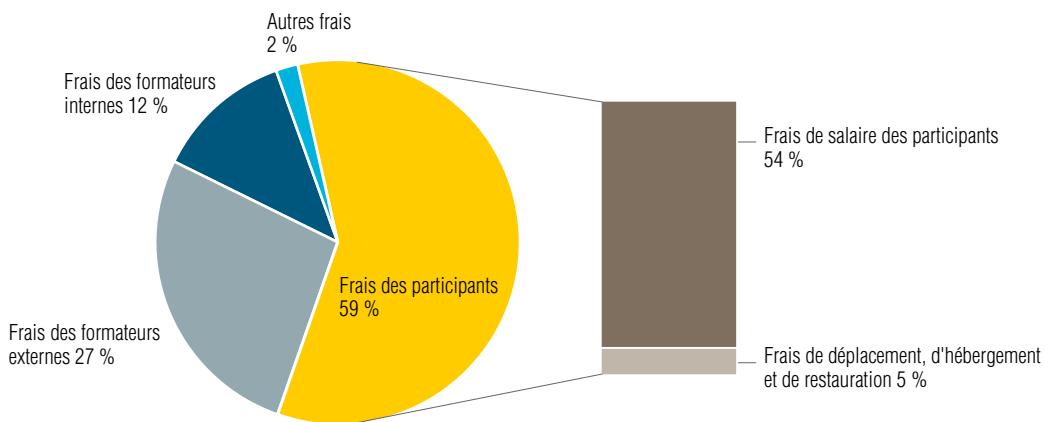
Tous secteurs confondus, l'investissement direct en formation des entreprises de la population de référence représente, en moyenne, 3,4 % de la masse salariale, à savoir du montant total libéré par ces entreprises pour rémunérer leur personnel.

À l'exception des secteurs "Immobilier, location et services aux entreprises" et "Hôtels et restaurants", l'ensemble des secteurs présente un investissement moyen par rapport à la masse salariale proche de 3 %.

Cette valeur varie fortement selon les entreprises, mais une entreprise sur deux a investi en formation plus de 3 % de sa masse salariale.

¹¹ Voir paragraphe 2.2.9.

4.4. Composantes du coût de la formation selon le secteur d'activité



Graphique 11 Décomposition des frais directs de formation¹² - 2007

Source: INFC

La majeure partie des 206 millions d'euros investis par les entreprises concerne les frais des participants (59 %), principalement les frais de salaire des participants (54 %).

Tous secteurs confondus, les frais des participants représentent entre 54 % et 64 % de l'investissement direct en formation.

Les frais des formateurs internes représentent 12 % de l'investissement direct. Ils sont composés en quasi-totalité des frais de salaire des formateurs internes (98 % du total des frais des formateurs internes).

Les coûts directement liés au personnel (frais de salaire des participants et frais de salaire des formateurs internes) constituent 65 % de l'investissement direct en formation.

Les formations externes totalisent 27 % des frais directs de formation. Ces derniers incluent les cotisations à des organismes de formation, qui représentent environ 1 % du montant total des frais de formation tous secteurs confondus. La part des frais des formateurs externes est en augmentation par rapport à 2006.

L'importance des cotisations varie fortement entre les secteurs d'activité. Elles sont inexistantes dans certains secteurs ("Services collectifs, sociaux et personnels" et "Hôtels et restaurants") et représentent jusqu'à 9 % dans le secteur de la "Construction". Pour certaines entreprises de ce secteur et pour certaines du secteur "Activités financières" ces cotisations sont obligatoires.

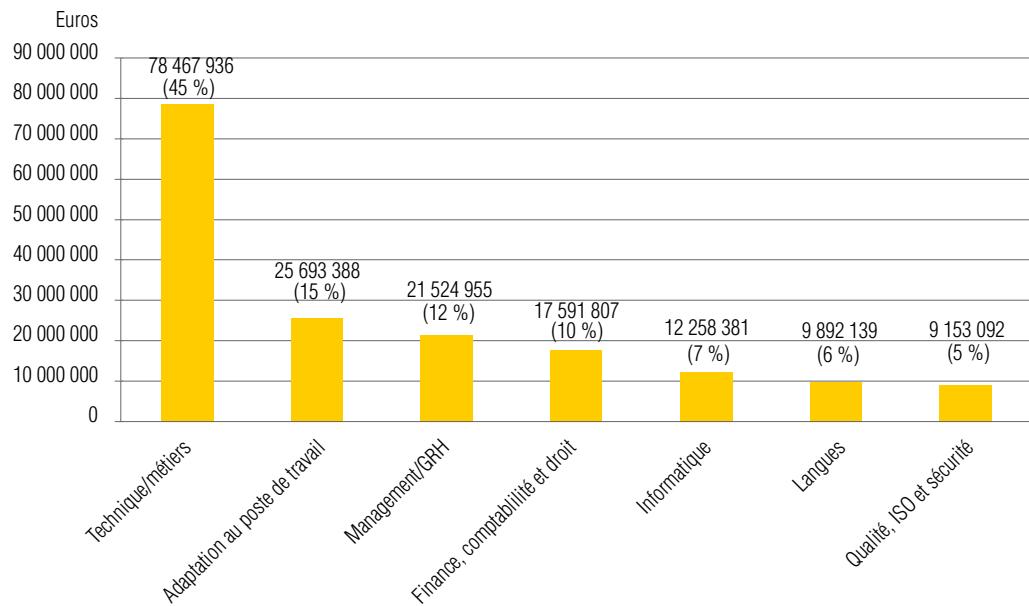
On observe de grandes différences dans la composition des frais en fonction du secteur d'activité, notamment en ce qui concerne les frais des formateurs internes et les frais des formateurs externes. Le poids des frais des formateurs internes varie de 5 % (secteur "Activités financières") à 22 % ("Industrie manufacturière").

Le montant des factures des organismes de formation constitue 14 % des frais directs de formation des entreprises du secteur de la "Construction". Il s'élève à 37 % pour les entreprises du secteur "Activités financières".

¹² Voir paragraphe 2.2.7.

Selon le domaine de formation

4.5. Investissement selon le domaine de formation¹³



Graphique 12 Répartition de l'investissement selon le domaine de formation (en euros) - 2007

Source: INFPC

Près de la moitié de l'investissement en formation des entreprises a été consacrée au domaine "Technique/métiers". Les formations de ce domaine concernent l'activité principale des entreprises. Il focalise donc, tous secteurs confondus, les investissements financier et horaire les plus importants ainsi que le plus grand nombre de participations.

"Adaptation au poste de travail"¹⁴ est le deuxième domaine dans lequel les entreprises ont le plus investi. Les formations de ce domaine sont majoritairement dispensées en interne, ce qui explique la part élevée des frais de salaire (frais de salaire des participants et frais de salaire des formateurs internes) dans la composition des frais.

¹³ Voir paragraphe 2.2.12.

¹⁴ La catégorie "Adaptation au poste de travail" n'existant pas avant 2007, il n'est pas possible de comparer l'investissement par domaine de formation aux années antérieures.

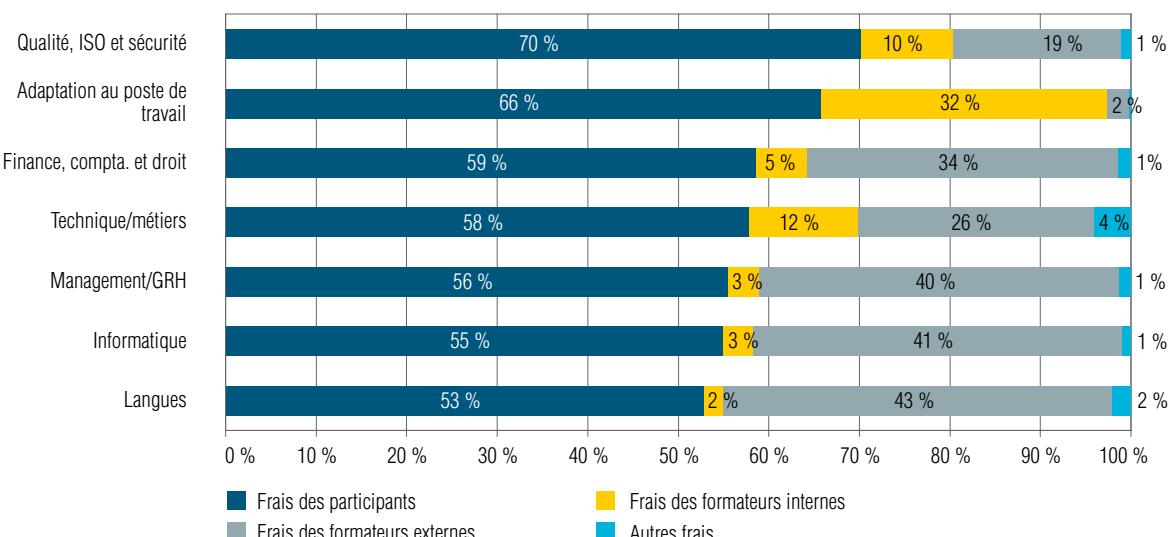
	Technique /métiers	Adaptation au poste de travail	Management /GRH	Finance	Informatique	Langues	Qualité, ISO et sécurité
							%
Industrie manufacturière	42,9	22,2	12,3	0,8	4,2	4,1	13,5
Construction	35,8	41,9	6,6	2,5	6,2	1,8	5,2
Commerce	45,4	21,9	10,6	1,3	10,6	2,2	7,9
Hôtels et restaurants	47,5	9,5	14,7	2,3	11,3	4,5	10,2
Transports et communications	84,6	2,4	5,2	1,3	1,6	2,1	2,8
Activités financières	36,3	13,2	16,2	10,7	12,2	10,3	1,1
Immobilier, location et services aux entreprises	37,7	11,1	11,4	26,3	3,9	4,3	5,2
Santé et action sociale	46,1	22,8	16,9	0,2	3,7	2,1	8,1
Services collectifs, sociaux et personnels	30,8	25,1	24,9	3,5	3,5	3,2	8,9

Tableau 5 Répartition de l'investissement par domaine de formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) - 2007
Source: INFPC

Quel que soit le secteur d'activité, les entreprises consacrent entre 55 % et 90 % de leur investissement aux domaines "Technique/métiers" et "Adaptation au poste de travail".

Dans la majeure partie des secteurs, l'investissement en formation est concentré sur trois ou quatre domaines. L'investissement en formation des entreprises du secteur "Activités financières" est le plus diversifié; six domaines ont une part d'investissement supérieure à 10 %.

4.6. Composantes du coût de la formation selon le domaine de formation



Graphique 13 Décomposition des frais de formation selon le domaine de formation - 2007
Source: INFPC

Les frais des participants représentent entre 50 % et 70 % de l'investissement en formation.

On note néanmoins 3 tendances dans la répartition des frais:

- Les formations du domaine "Adaptation au poste de travail" ont un coût majoritairement lié aux frais de salaire. Il s'agit de formations internes dispensées par des salariés expérimentés (formateurs internes) à de nouveaux salariés ou à des salariés en reconversion (participants).
- Dans les domaines "Qualité, ISO et sécurité" et "Technique/métiers", les frais de salaire représentent respectivement 77 % et 64 %. Ces domaines sollicitent davantage les formations internes; les frais des formateurs internes représentent plus de 10 % des frais de formation. Le poids des frais des formateurs externes est plus faible que dans les autres secteurs.
- Dans les autres domaines, qui font davantage appel à des organismes de formation ("Langues", "Informatique", "Management/GRH" et "Finance, comptabilité et droit"), les frais des formateurs externes représentent plus d'un tiers du coût de la formation.

4.7. Coût moyen d'une heure de formation selon le secteur et selon le domaine de formation

	Langues	Informatique	Technique/ métiers	Finance, compta. et droit	Management/ GRH	Qualité, ISO et sécurité	Adaptation au poste de travail	€
Industrie manufacturière	57	57	41	75	66	38	26	39
Construction	49	42	38	27	60	15	36	35
Commerce	37	40	40	57	47	33	23	35
Hôtels et restaurants	41	36	31	55	36	27	30	32
Transports et communications	57	53	65	72	94	36	40	64
Activités financières	59	66	61	79	78	49	46	62
Immobilier, location et services aux entreprises	51	51	51	68	94	43	34	54
Santé et action sociale	37	37	46	40	56	37	41	44
Services collectifs, sociaux et personnels	45	45	30	75	43	43	33	36
	56	57	52	71	74	37	33	51

Tableau 6 Coût moyen d'une heure de formation¹⁵ selon le secteur d'activité des entreprises et selon le domaine de formation (en euros) - 2007

Source: INFPC

Le coût moyen d'une heure de formation varie du simple au double selon le secteur d'activité: de 32 euros pour les entreprises du secteur "Hôtels et restaurants" à 64 euros pour les entreprises du secteur "Transports et communications" et 62 euros pour le secteur "Activités financières".

Les différences entre les coûts moyens d'une heure de formation sont probablement influencées par la répartition des profils des participants dans chaque secteur (salarié non qualifié, salarié qualifié, cadre et dirigeant). Ce coût peut également dépendre des tarifs des organismes de formation.

¹⁵ Investissement en formation divisé par le nombre total d'heures de formation (voir paragraphe 2.2.7.)

Si l'on considère l'investissement direct en formation (cotisations à des organismes de formation incluses)¹⁶, le prix d'une heure de formation peut varier. Ceci est en particulier notable pour le secteur "Construction" où le coût d'une heure de formation augmente de 4 euros lorsque les cotisations sont prises en compte.

On distingue trois tendances au niveau du coût moyen d'une heure de formation par domaine de formation, faisant écho aux tendances mises en évidence lors de l'analyse de la composition de l'investissement par domaine de formation (voir graphique 13).

Les variations s'expliquent par le poids des formations internes et des formations externes dans chaque domaine, mais également par le prix d'achat des formations externes plus ou moins élevé selon les domaines et par des différences entre les profils types des participants à chaque domaine (statuts et niveaux de qualification différents) qui influencent les frais de salaire.

- Les formations des domaines "Adaptation au poste de travail" et "Qualité, ISO et Sécurité", ont des coûts horaires moyens inférieurs à 40 euros. Ces faibles coûts sont dus à la prédominance des formations internes. Le profil des participants aux formations du domaine "Qualité, ISO et Sécurité" peut également avoir une influence sur ce coût horaire. En effet, ce domaine est celui qui enregistre le plus fort taux de participation de salariés non qualifiés.
- Ce sont plutôt des salariés qualifiés qui suivent des formations en "Finance, comptabilité et droit" et des personnels d'encadrement qui suivent des formations en "Management/GRH". Les formations externes dans ces domaines semblent également avoir un coût plus élevé que dans les autres domaines.
- Les trois autres domaines de formation se caractérisent par des coûts horaires moyens plus homogènes qui se situent entre 52 euros et 57 euros.

Il existe des différences importantes entre les coûts moyens d'une heure de formation pour un même domaine de formation selon le secteur d'activité. Ces différences peuvent aller du simple au triple. Dans le secteur de la "Construction" une heure de formation du domaine "Qualité, ISO et sécurité" coûte, en moyenne, 15 euros et une heure de formation du domaine "Finance, comptabilité et droit" 27 euros. Pour ces deux domaines, les coûts moyens d'une heure de formation dans le secteur "Activités financières" sont respectivement de 49 euros et 79 euros.

¹⁶ Voir paragraphe 2.2.7.

5. VOLUME D'HEURES CONSACRÉES À LA FORMATION

En 2007, les entreprises de la population de référence ont consacré près de 3,5 millions d'heures à la formation de leurs salariés.

Tous secteurs confondus, le nombre total d'heures de formation a augmenté de 17 % par rapport 2006. Cette croissance est supérieure à 34 % dans tous les secteurs d'activité à l'exception de: "Immobilier, location et services aux entreprises", "Activités financières", "Industrie manufacturière" et "Hôtels et restaurants".

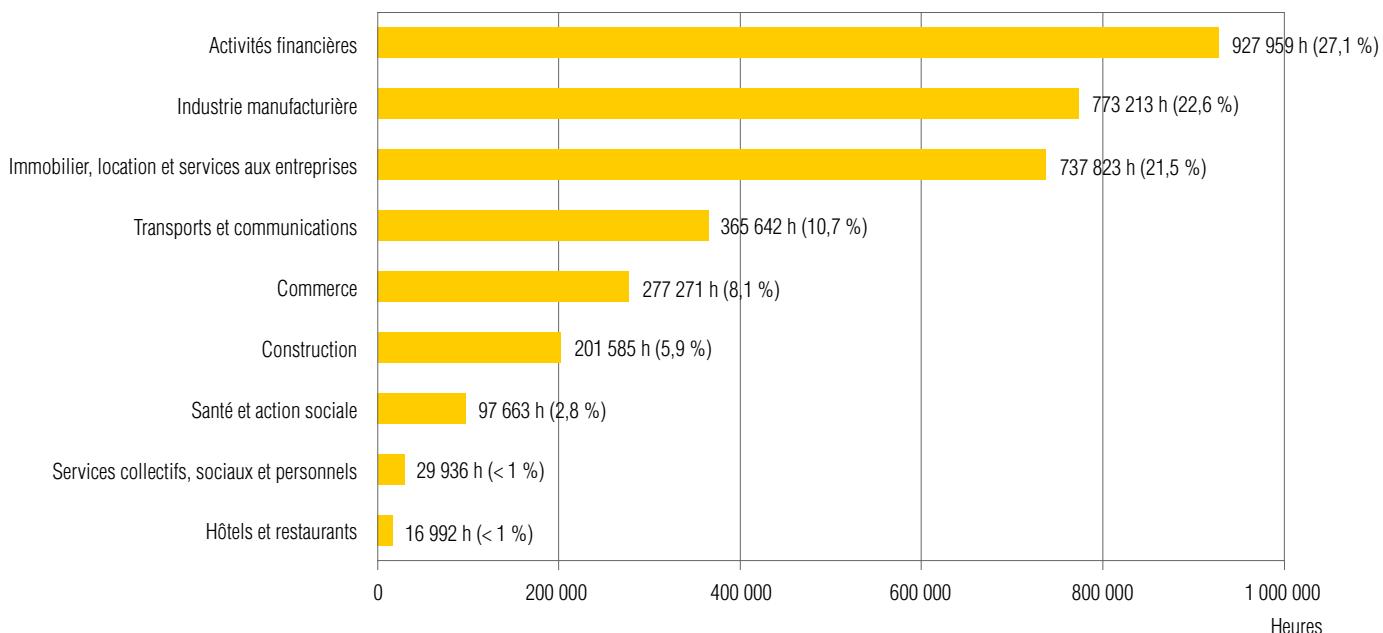
Les salariés ont suivi, en moyenne, 4 jours de formation au cours de l'année 2007. Les sessions de formation ont duré 9 heures en moyenne. Cependant, ces valeurs varient fortement en fonction du secteur d'activité.

Plus les entreprises sont grandes, plus elles privilégient des formations de courte durée.

Les sessions de formation du domaine "Adaptation au poste de travail" ont la durée moyenne la plus longue (plus de 5,5 jours). Mais les durées des sessions par domaine de formation varient fortement lorsque l'on considère le secteur d'activité.

Selon le profil des entreprises

5.1. Nombre d'heures de formation selon le secteur d'activité



Graphique 14 Nombre total d'heures de formation selon le secteur d'activité des entreprises - 2007

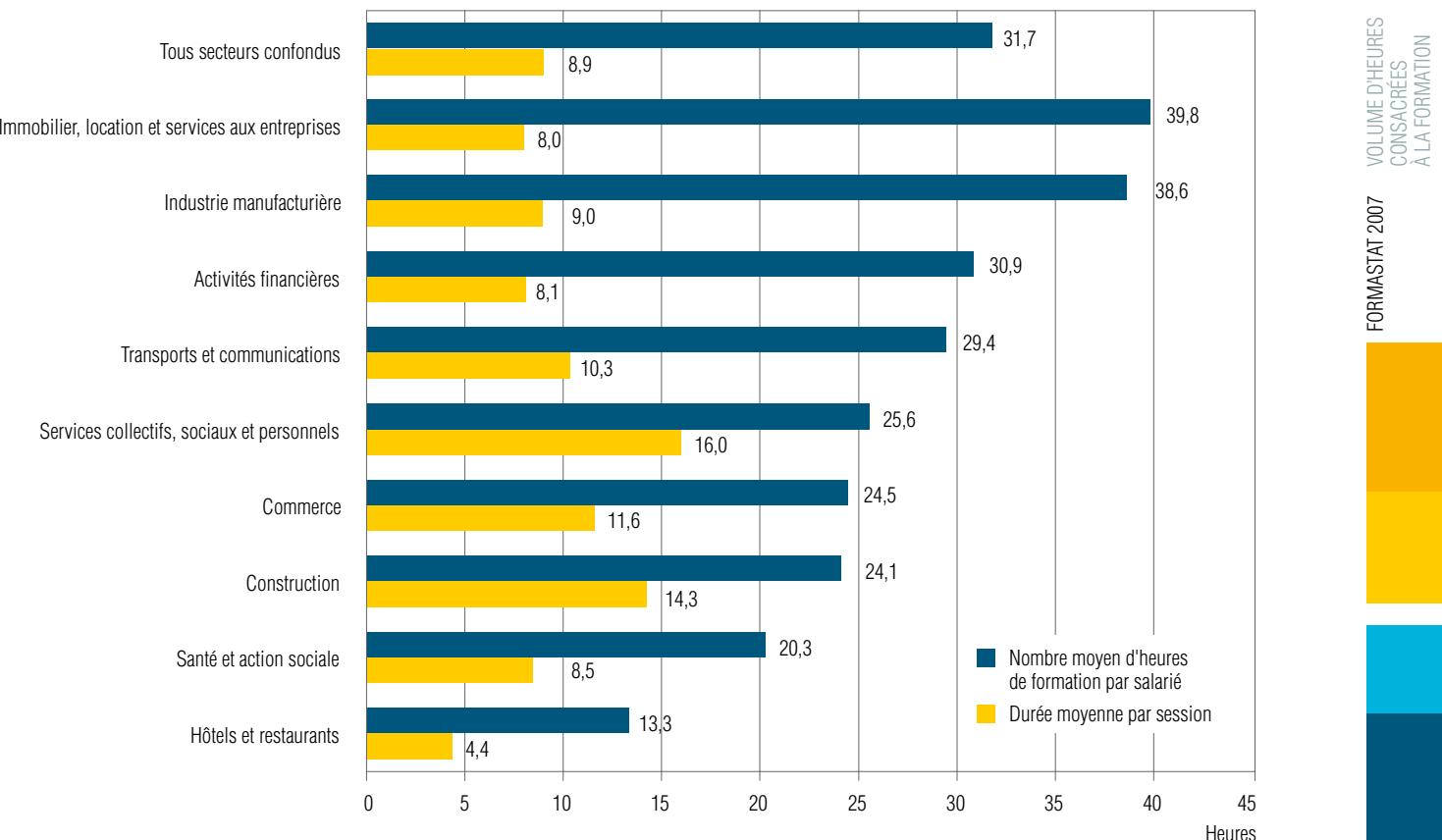
Source: INFPC

En 2007, les entreprises de la population de référence ont consacré 3 442 693 heures à la formation de leurs salariés, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport à 2006.

Entre 2006 et 2007, tous les secteurs d'activité sont en augmentation, hormis le secteur "Hôtels et restaurants", qui affiche une diminution de 18 %. Les secteurs "Santé et action sociale" et "Construction" enregistrent la plus grande hausse (respectivement + 56 % et + 49 %)

Les secteurs qui totalisent le plus grand nombre d'heures de formation sont également ceux qui présentent le plus gros investissement (voir graphique 6). Mais les écarts relatifs en nombre d'heures de formation entre les trois premiers secteurs sont moins marqués que les écarts relatifs en montants investis. Ceci souligne les différences de coûts moyens d'une heure de formation entre ces secteurs (voir tableau 6). Par exemple, le coût moyen d'une heure de formation dans le secteur "Immobilier, location et services aux entreprises" est le plus élevé. Les entreprises de ce secteur consacrent moins d'heures à la formation que celles du secteur "Industrie manufacturière", mais au niveau de l'investissement total, le secteur "Immobilier, location et services aux entreprises" se place devant.

5.2. Nombre moyen d'heures de formation par salarié et durée moyenne des formations selon le secteur d'activité



Graphique 15 Nombre moyen d'heures de formation par salarié et durée moyenne des sessions de formation selon le secteur d'activité - 2007

Source: INRPC

Tous secteurs confondus, la durée moyenne d'une session de formation¹⁷ est de 9 heures. Cette valeur varie énormément d'un secteur d'activité à l'autre: d'une demi-journée dans le secteur "Hôtels et restaurants" à 2 jours pour le secteur "Services collectifs, sociaux et personnels".

Chaque salarié a, en moyenne, théoriquement suivi 4 jours de formation en 2007. Le nombre moyen d'heures de formation par salarié varie du simple au triple selon les secteurs d'activité: de 1,5 jour dans le secteur "Hôtels et restaurants" à 5 jours dans le secteur "Immobilier, location et services aux entreprises".

On observe de fortes variations entre les entreprises de la population de référence. Cependant, dans la moitié des entreprises, les participants ont suivi des sessions de formation d'une durée supérieure à un jour et demi (13 h) et les salariés ont théoriquement suivi plus de 3 jours de formation au cours de l'année 2007.

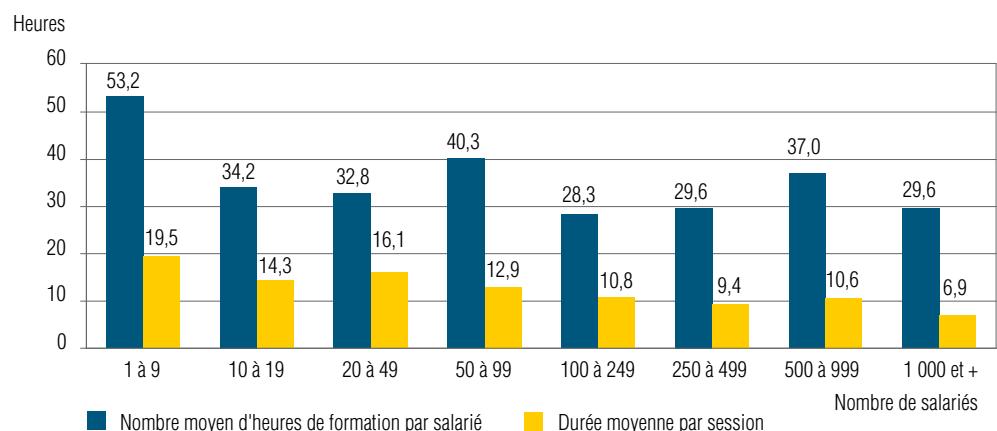
¹⁷ Nombre d'heures de formation divisé par le nombre de participants

Les secteurs d'activité pour lesquels l'écart relatif entre la durée moyenne des sessions de formation et le nombre moyen d'heures de formation par salarié est important sont ceux pour lesquels le nombre de participations à des formations par salarié est élevé. Par exemple, les salariés des entreprises du secteur "Immobilier, location et services aux entreprises" ont potentiellement suivi 5 formations et ceux du secteur "Industrie manufacturière", 4 formations (voir graphique 19). Au contraire, les salariés des secteurs, pour lesquels l'écart relatif entre la durée moyenne des formations et le nombre moyen d'heures de formation par salarié est faible, ont suivi moins de formations (1,6 formation pour les salariés du secteur "Services collectifs, sociaux et personnels").

Le nombre moyen d'heures de formation par salarié a augmenté dans tous les secteurs d'activité entre 2006 et 2007. En particulier, les salariés du secteur "Transports et communications" ont bénéficié d'environ une journée de plus de formation par rapport à 2006 (+ 7 h).

La durée moyenne des sessions de formation est restée plutôt stable par rapport à 2006. Elle a légèrement diminué dans les secteurs "Hôtels et restaurants" (- 0,8 h), "Activités financières" (- 0,6 h), "Immobilier, location et services aux entreprises" (- 0,4 h) et "Industrie manufacturière" (- 0,2 h).

5.3. Nombre moyen d'heures de formation par salarié et durée moyenne des formations selon la taille



Graphique 16 Nombre moyen d'heures de formation par salarié et durée moyenne des sessions de formation selon la taille des entreprises - 2007

Source: INFPC

Les entreprises les plus grandes ont tendance à privilégier des sessions de formation de courte durée.

Les participants aux formations issus des entreprises de 1 à 9 salariés ont suivi les sessions les plus longues: 19,5 h (près de 2,5 jours).

À l'exception des entreprises de 10 à 19 salariés, de 100 à 249 salariés et de 500 à 999 salariés, la durée moyenne des sessions a augmenté depuis 2006. Pour les entreprises de ces trois classes, le nombre d'heures de formation (+ 18 %, - 2 % et + 3 %) a évolué moins vite que le nombre de participants (+ 47 % + 7 % et + 18 %).

Ce sont également les entreprises de 1 à 9 salariés qui présentent le nombre moyen d'heures de formation par salarié le plus élevé (53 h soit un peu plus de 6,5 jours).

Comparé à 2006, le nombre moyen d'heures de formation par salarié a augmenté pour toutes les classes de taille à l'exception des entreprises de 100 à 249 salariés, de 250 à 499 salariés et de 500 à 999 salariés. Cette augmentation est notable pour les entreprises de 50 à 99 salariés (+ 9,5 h) et de 1 à 9 salariés (+ 7 h).

Entre 2006 et 2007, malgré un accroissement du nombre de salariés et de participants, le nombre d'heures de formation a diminué dans les entreprises de la classe 100 à 249 salariés (- 2,1 %) et a très peu augmenté dans les entreprises de la classe 500 à 999 salariés (+ 2,6 %). Sur cette période, la durée moyenne des sessions de formation et le nombre d'heures de formation par salarié de ces entreprises ont donc diminué.

Selon le domaine de formation

5.4. Nombre d'heures et durée moyenne des sessions de formation selon le domaine de formation

	Distribution horaire		Durée moyenne des sessions de formation
	Total heures	%	
Technique/métiers	1 495 416	43,4	8,6
Adaptation au poste de travail	768 639	22,3	45,7
Management/GRH	290 626	8,5	8,5
Finance	249 508	7,3	5,9
Qualité, ISO et sécurité	248 766	7,2	3,3
Informatique	213 518	6,2	7,1
Langues	176 490	5,1	15,3
Total	3 442 963	100	8,9

Tableau 7 Distribution horaire et durée moyenne des sessions de formation selon le domaine de formation - 2007

Source: INFPC

La répartition des heures par domaine de formation est semblable à la répartition de l'investissement par domaine de formation. Les formations du domaine "Technique/métiers" représentent 43 % des heures de formation suivies (45 % en termes d'investissement).

Seules les formations des domaines "Adaptation au poste de travail" et "Qualité, ISO et sécurité" ont une plus grande importance en termes d'heures de formation (respectivement 22 % et 7 %) qu'en termes d'investissement (respectivement 15 % et 5 %). Les formations de ces domaines sont celles qui ont les coûts horaires moyens les plus bas (voir tableau 6).

En 2007, pour l'ensemble des entreprises, les sessions de formation du domaine "Adaptation au poste de travail" ont duré, en moyenne, plus de 5,5 jours.

Viennent ensuite les sessions du domaine "Langues", avec près de 2 jours. En ce qui concerne les autres domaines, elles durent une journée ou moins.

5.4.1. Distribution horaire selon le domaine de formation et selon le secteur d'activité

	Technique/ métiers	Adaptation au poste de travail	Management/ GRH	Finance, compta. et droit	Qualité, ISO et sécurité	Informatique	Langues
	%						
Industrie manufacturière	40,4	32,7	7,2	0,4	13,6	2,9	2,8
Construction	32,7	41,1	3,9	3,4	12,5	5,2	1,3
Commerce	39,3	32,5	7,9	0,8	8,3	9,1	2,1
Hôtels et restaurants	49,8	10,2	13,0	1,3	12,1	10,1	3,5
Transports et communications	82,3	3,9	3,5	1,1	4,9	1,9	2,3
Activités financières	37,0	17,8	13,0	8,4	1,4	11,5	10,8
Immobilier, location et services aux entreprises	39,7	17,5	6,6	20,8	6,6	4,2	4,6
Santé et action sociale	45,0	24,6	13,4	0,2	9,6	4,5	2,6
Services collectifs, sociaux et personnels	37,0	27,2	21,1	1,7	7,5	2,8	2,6
Tous secteurs confondus	43,4	22,3	8,4	7,2	7,2	6,2	5,1

Tableau 8 Distribution horaire selon le domaine de formation et selon le secteur d'activité des entreprises (en %) - 2007

Source: INFPC

Comme pour l'investissement, la part des heures de formation du domaine "Technique/métiers" est la plus importante pour tous les secteurs, à l'exception du secteur de la "Construction", qui consacre 41 % des heures à des formations du domaine "Adaptation au poste de travail".

Dans chaque secteur d'activité, l'essentiel des heures de formation est concentré sur un à trois domaines, en dehors des secteurs "Activités financières" et "Hôtels et restaurants" pour lesquels les formations semblent plus diversifiées (cinq domaines ont un poids sur le total des heures de formation supérieur à 10 %).

5.4.2. Durée des sessions de formation selon le domaine de formation et selon le secteur d'activité

	Langues	Informatique	Technique/ métiers	Finance	Management/ GRH	Qualité, ISO et sécurité	Adaptation au poste de travail	h
Industrie manufacturière	24,1	7,5	10,2	10,2	8,2	2,5	99,2	
Construction	11,5	9,7	12,6	29,3	8,5	4,3	137,3	
Commerce	27,7	10,6	9,9	9,0	11,0	3,1	131,2	
Hôtels et restaurants	29,8	8,3	3,1	32,7	17,2	3,6	7,2	
Transports et communications	20,9	10,8	11,3	12,6	12,5	3,2	17,7	
Activités financières	17,0	7,5	6,4	4,8	8,7	3,3	26,6	
Immobilier, location et services aux entreprises	9,1	4,6	8,1	6,2	6,4	6,1	27,1	
Santé et action sociale	19,6	4,0	7,5	7,1	12,1	3,8	29,5	
Services collectifs, sociaux et personnels	22,3	7,1	10,4	8,6	20,9	12,0	76,8	
Tous secteurs confondus	15,3	7,1	8,6	5,9	8,5	3,3	45,7	

Tableau 9 Durée moyenne des sessions de formation selon le domaine de formation et selon le secteur d'activité des entreprises (en heures) - 2007

Source: INFPC

Lorsque le secteur d'activité est pris en compte, on observe, pour certains domaines de formation, de grandes disparités entre les durées moyennes des sessions. Par exemple, la durée moyenne d'une session de formation d'"Adaptation au poste de travail" varie de 1 jour pour le secteur "Hôtels et restaurants" à 17 jours pour le secteur de la "Construction".

6. PARTICIPATION AUX FORMATIONS

En 2007, les entreprises de la population de référence ont enregistré 385 000 participants à des formations.

L'augmentation du nombre de participants entre 2006 et 2007 est identique à l'augmentation du montant investi en formation (+ 19 %). Les secteurs d'activité qui comptent le plus de participants sont également ceux qui ont le plus investi en formation.

Les dirigeants et les cadres ont participé à plus de formations que les salariés qualifiés et non qualifiés.

Dans l'ensemble des secteurs d'activité, hormis les secteurs "Construction" et "Immobilier, location et services aux entreprises", les hommes ont suivi plus de formations que les femmes.

Le nombre moyen de participations par salarié varie largement entre les secteurs d'activité, mais en moyenne, tous secteurs confondus, les salariés ont suivi 3,5 formations au cours de l'année 2007. La comparaison entre les durées des sessions de formation montre que les secteurs qui ont les nombres de participations moyens par salarié les plus élevés sont en général ceux qui offrent les sessions de formation les plus courtes:

- 5 formations par salarié du secteur "Immobilier, location et services aux entreprises", durée moyenne des sessions: 8 h;
- 1,6 formation pour les salariés du secteur "Services collectifs, sociaux et personnels", durée moyenne des sessions: 16 h.

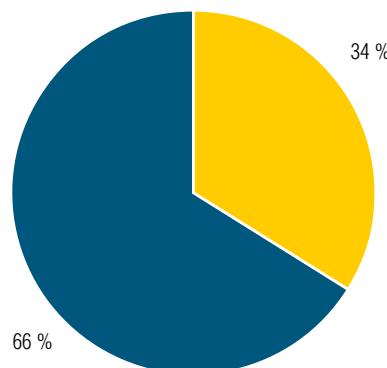
45 % des participants ont suivi des formations dans le domaine "Technique/métiers" et 20 % dans le domaine "Qualité, ISO et sécurité".

Ce sont les entreprises du secteur "Transports et communications" qui ont l'investissement moyen par participant le plus élevé (659 euros). Des différences entre l'investissement moyen par salarié et l'investissement moyen par participant, plus ou moins grandes en fonction des secteurs ou des classes de taille des entreprises, s'expliquent par un nombre moyen de participations aux formations par salarié plus ou moins élevé.

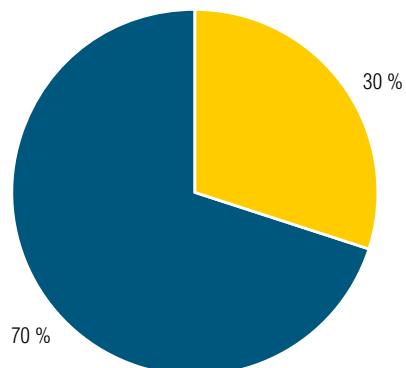
6.1. Comparaison de la répartition des participants à la répartition des salariés

6.1.1. Selon le sexe

Effectif total de la population de référence



Nombre total de participants à des formations



■ Femmes
■ Hommes

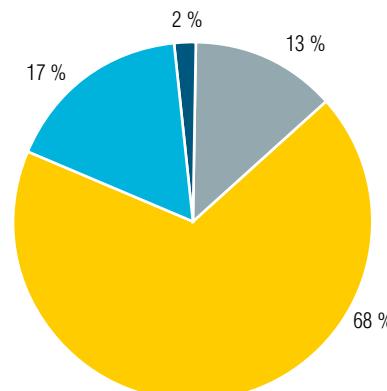
Graphique 17 Comparaison de la répartition des participants à la répartition des salariés selon le sexe - 2007

Source: INFPC

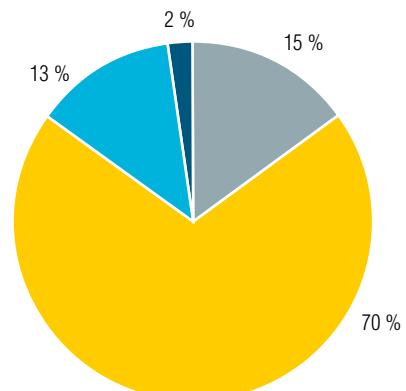
La part des hommes qui ont suivi des formations en 2007 (70 %) est légèrement supérieure à leur part dans l'effectif salarié de la population de référence. Ceci s'explique par le fait qu'en 2007, les hommes ont suivi un peu plus de formations que les femmes (respectivement 3,8 formations et 3,1 formations).

6.1.2. Selon le statut professionnel

Effectif total de la population de référence



Nombre total de participants à des formations



■ Dirigeants
■ Salariés qualifiés
■ Salariés non qualifiés
■ Cadres

Graphique 18 Comparaison de la répartition des participants à la répartition des salariés selon le statut professionnel - 2007

Source: INFPC

Au cours de l'année 2007, les cadres et les dirigeants ont suivi plus de formations (respectivement 4,2 formations et 4,1 formations) que les salariés qualifiés (3,6 formations) et les salariés non qualifiés (2,7 formations). Pour cette raison, le pourcentage de cadres et de dirigeants sur le nombre total de participants est légèrement supérieur à leur poids dans l'effectif salarié (2 points de pourcentage de différence).

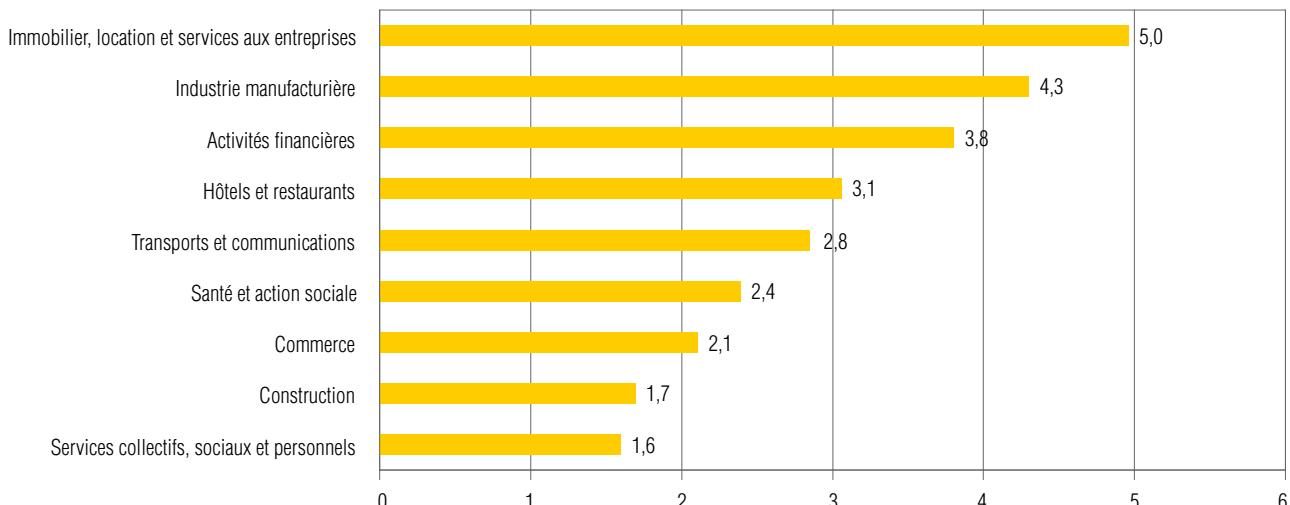
Ceci confirme une tendance mise en évidence par d'autres études, selon laquelle la formation va d'abord à ceux qui sont les plus formés.

6.2. Répartition des participations selon le secteur d'activité

En 2007, le nombre de participants à des formations s'est élevé à 385 027. Ce nombre a augmenté de 19 % par rapport à 2006, une hausse identique à celle de l'investissement (voir graphique 6).

L'ordre d'importance des secteurs d'activités en nombre de participants est le même que celui en montants investis en formation. 30 % des participations proviennent d'entreprises du secteur "Activités financières".

6.2.1. Nombre de participations par salarié



Graphique 19 Nombre moyen de participations par salarié selon le secteur d'activité - 2007

Source: INFPC

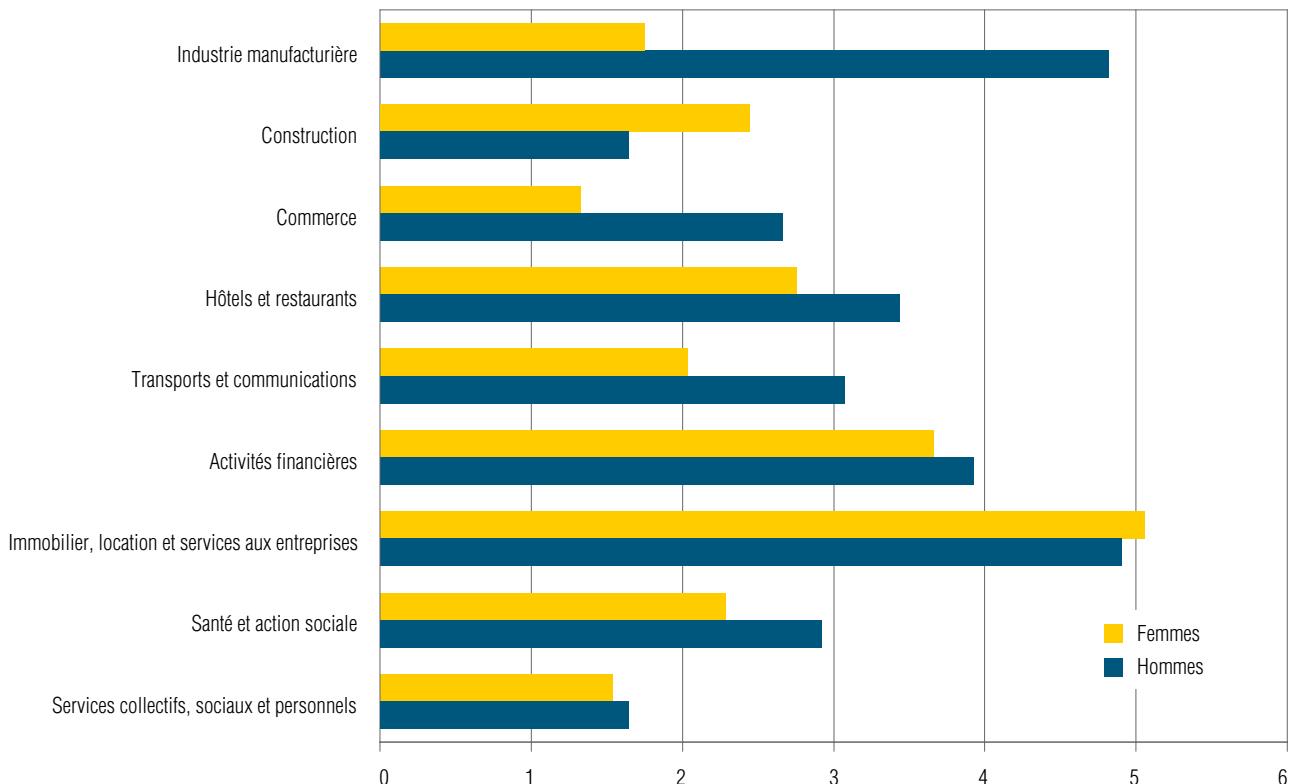
Tous secteurs confondus, les salariés ont théoriquement suivi, en moyenne, 3,5 formations en 2007. La répartition du nombre moyen de participations par salarié pour chaque entreprise de la population de référence est très étendue, mais dans la moitié d'entre elles les salariés ont suivi plus de 1,8 formation.

Bien que les salariés des entreprises du secteur "Hôtels et restaurants" aient suivi, en moyenne, 3,1 formations au cours de l'année 2007, les entreprises de ce secteur sont celles qui présentent l'investissement moyen par salarié, le nombre moyen d'heures de formation par salarié ainsi que la durée moyenne des sessions de formation les plus faibles. On peut donc en déduire que les salariés de ce secteur ont suivi des formations de courte durée et d'un coût peu élevé.

Lorsque l'on compare ce graphique à celui qui présente la durée moyenne des sessions de formations (voir graphique 15), il semble que les nombres de participations élevés sont associés à des sessions de courtes durées:

- 5 formations par salarié du secteur "Immobilier, location et services aux entreprises", pour une durée moyenne des sessions de 8 h;
- 1,6 formation pour les salariés du secteur "Services collectifs, sociaux et personnels", pour une durée moyenne des sessions de 16 h.

6.2.2. Nombre moyen de participations par salarié selon le sexe



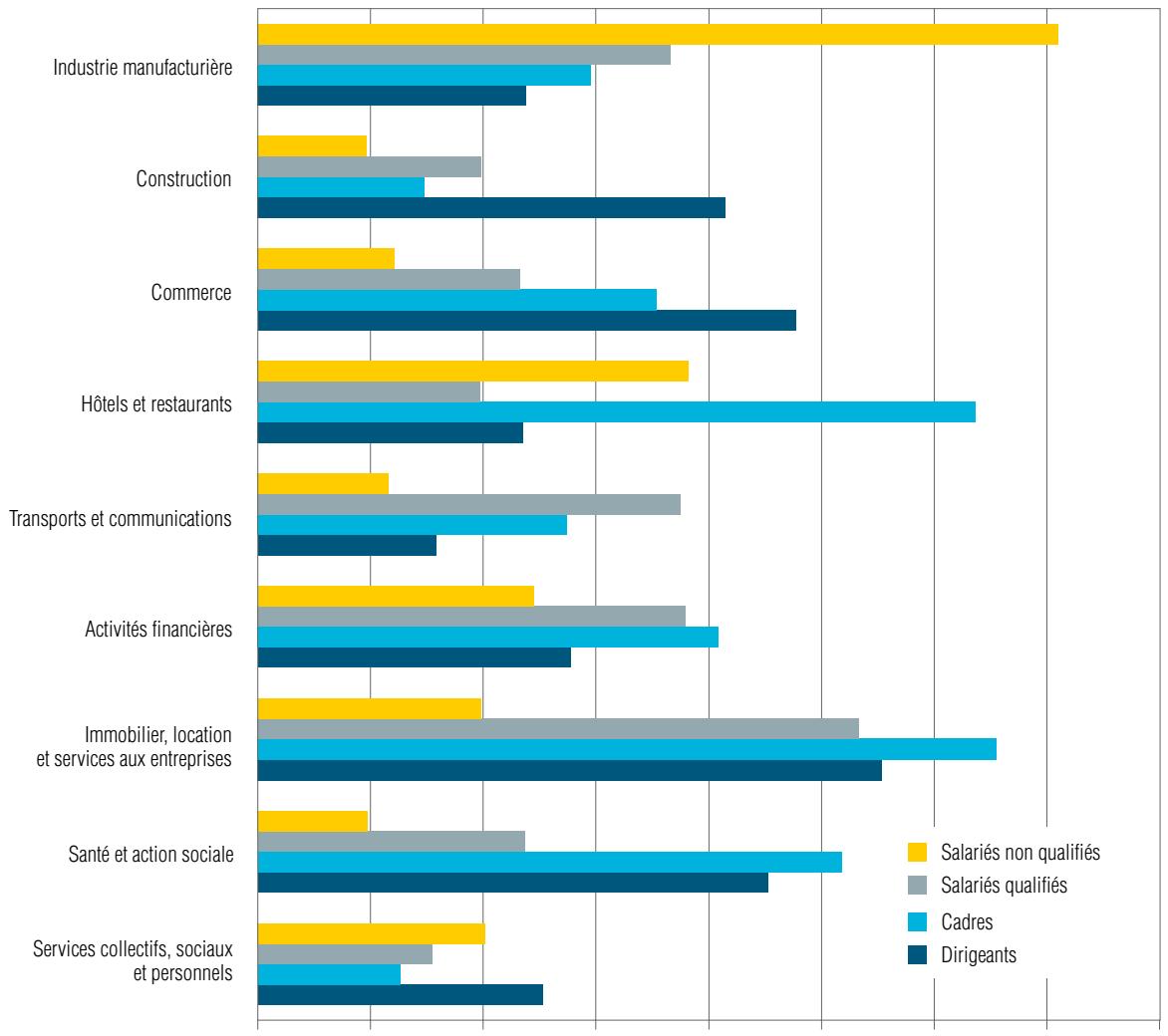
Graphique 20 Nombre moyen de participations par salarié selon le secteur d'activité et selon le sexe - 2007

Source: INFPC

Dans la majorité des secteurs, les hommes ont participé à un plus grand nombre de sessions de formation que les femmes. Ceci est vrai, en particulier, pour les secteurs "Industrie manufacturière" et "Commerce". Pour ces deux secteurs, le pourcentage d'hommes qui ont suivi des formations est nettement supérieur à leur part parmi le nombre total de salariés.

Les femmes ont suivi plus de formations que les hommes dans les secteurs "Construction" et "Immobilier, location et services aux entreprises".

6.2.3. Nombre moyen de participations par salarié selon le statut professionnel



Graphique 21 Nombre moyen de participations par salarié selon le secteur d'activité et selon le statut professionnel - 2007

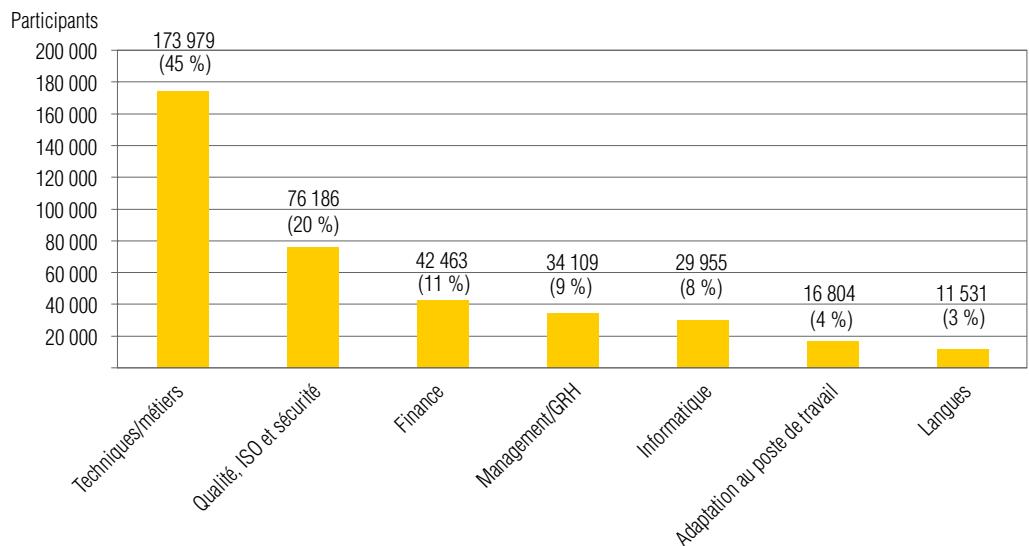
Source: INFP

Aucune tendance générale ne se dégage quant au nombre de participations par salarié, selon le statut professionnel, en fonction du secteur d'activité. En effet, il n'existe pas de grille standardisée de catégories socioprofessionnelles. Chaque entreprise procède selon son propre classement.

En 2007, au sein de certains secteurs, des catégories socioprofessionnelles ont suivi plus de 5 jours de formation:

- Les salariés non qualifiés du secteur "Industrie manufacturière" (7,1 jours de formation);
- Les dirigeants (5,5 jours), cadres (6,6 jours) et salariés qualifiés (5,3 jours) du secteur "Immobilier; location et services aux entreprises" (les salariés non qualifiés de ce secteur ont suivi en moyenne 2 jours de formation);
- Les cadres du secteur "Hôtels et restaurants" (6,4 jours);
- Les cadres du secteur "Santé et action sociale" (5,2 jours).

6.3. Répartition des participants selon le domaine de formation



Graphique 22 Nombre total de participants à des formations selon le domaine de formation - 2007

Source: INFPC

En 2007, 45 % des participants ont suivi des formations du domaine "Technique/métiers". C'est également le domaine dans lequel les entreprises ont le plus investi au niveau financier et en volume horaire.

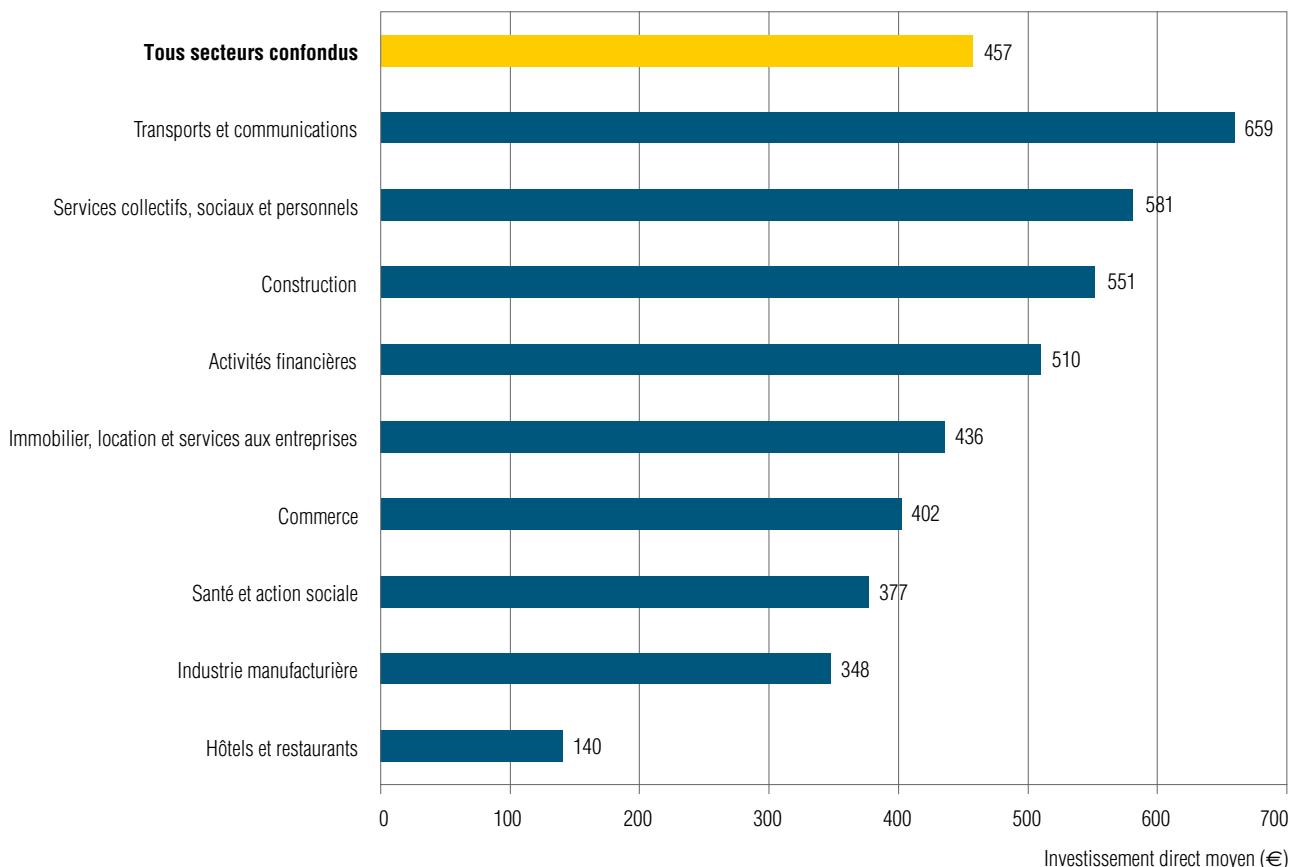
Les formations du domaine "Qualité, ISO et sécurité" suivent avec 20 % du nombre de participants. C'est l'un des domaines dans lesquels les entreprises ont réalisé les investissements financiers et horaires les plus faibles. Ceci démontre que les formations "Qualité, ISO et sécurité" sont de courte durée mais sont suivies par de nombreux participants.

Même si le domaine "Adaptation au poste de travail" se place en 2^e position en termes d'investissement réalisé et de volume horaire investi en formation, le nombre de participants ne représente que 4 % de l'ensemble des participants. À l'inverse du domaine "Qualité, ISO et sécurité", les formations "Adaptation au poste de travail" concernent peu de salariés mais sont relativement longues. Même si le coût moyen d'une heure de formation est le plus faible dans ce domaine, la durée des formations explique un investissement financier élevé.

Dans tous les secteurs d'activité, le plus grand nombre de participants se trouve dans des formations appartenant au domaine "Technique/métiers", à l'exception des secteurs "Construction" et "Industrie manufacturière" pour lesquels les formations les plus suivies sont des formations du domaine "Qualité, ISO et sécurité".

6.4. Investissement direct moyen par participant

6.4.1. Selon le secteur d'activité



Graphique 23 Investissement direct moyen réalisé par participant selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) - 2007
Source: INFPC

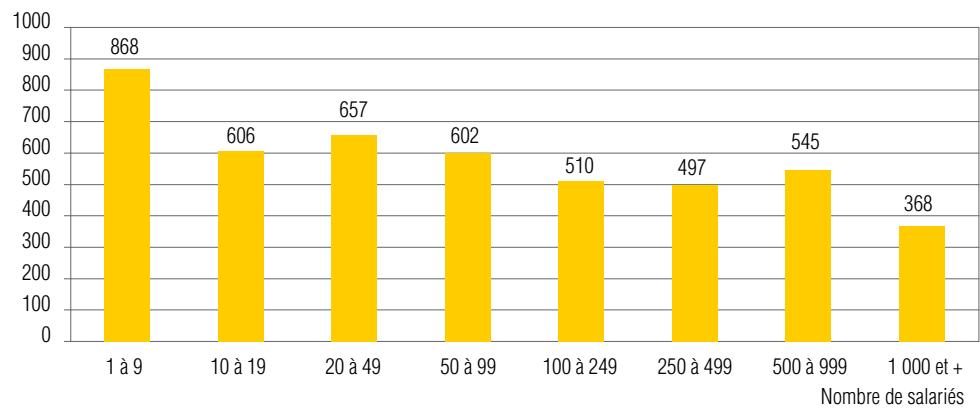
Les 531 entreprises qui ont perçu le cofinancement de l'État ont investi, en moyenne, 457 euros par participant. Les entreprises du secteur "Transports et communications" ont investi le plus par participant (659 euros). Pour ce qui est de la répartition de l'investissement par salarié (graphique 7), ce secteur se trouve en 3^e position après les secteurs "Immobilier, location et services aux entreprises" et "Activités financières". Or, ces 2 derniers n'occupent que les 5^e et 4^e places en ce qui concerne l'investissement par participant. Les salariés du secteur "Transports et communications" ont potentiellement suivi moins de formations (2,8 participations par salarié) que ceux des 2 autres secteurs (respectivement 5 et 3,8 participations par salarié).

Les entreprises du secteur "Hôtels et restaurants" sont celles qui ont le moins investi par participant (140 euros) et également par salarié (430 euros).

Les secteurs dans lesquels les salariés ont potentiellement suivi le plus de formations sont ceux pour lesquels les écarts relatifs entre l'investissement moyen par salarié et l'investissement moyen par participant sont les plus grands.

6.4.2. Selon la taille

Investissement direct moyen (€)



Graphique 24 Investissement direct moyen réalisé par participant selon la taille des entreprises (en euros) - 2007

Source: INFPC

Les entreprises de 1 à 9 salariés ont, en moyenne, investi 868 euros par participant. Elles présentent également l'investissement moyen par salarié le plus élevé.

On note une tendance nette: les entreprises de plus de 250 salariés ont un investissement moyen par participant inférieur à 550 euros. Mais elles présentent les investissements moyens par salarié les plus élevés. Les salariés issus des entreprises appartenant aux strates supérieures à 250 salariés ont potentiellement participé à plus de formations que les autres salariés (4,3 formations pour les entreprises de plus de 1 000 salariés, 3,5 pour les entreprises de 500 à 999 salariés et 3,2 pour celles de 250 à 499 salariés). Les entreprises de ces classes de taille ont aussi les sessions de formation les plus courtes.

7. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

Nota: Les montants indiqués dans ce chapitre sont imposables.

En 2007, le cofinancement total accordé aux entreprises de la population de référence d'élève à près de 29 millions d'euros, soit 21 % de plus qu'en 2006.

99 % des entreprises ont bénéficié de l'aide financière directe.

Le cofinancement représentant 14,5 % de l'investissement retenu, sa répartition selon le secteur d'activité est identique à la répartition de l'investissement total en formation selon le secteur d'activité.

Le cofinancement moyen par entreprise s'élève à 54 000 euros. Mais ce montant varie fortement en fonction de la classe de taille des entreprises: de 1 600 euros pour les entreprises de 1 à 9 salariés à 525 000 euros pour les entreprises de plus de 1 000 salariés. Les entreprises de 1 à 9 salariés perçoivent le cofinancement moyen par salarié le plus élevé: 318 euros.

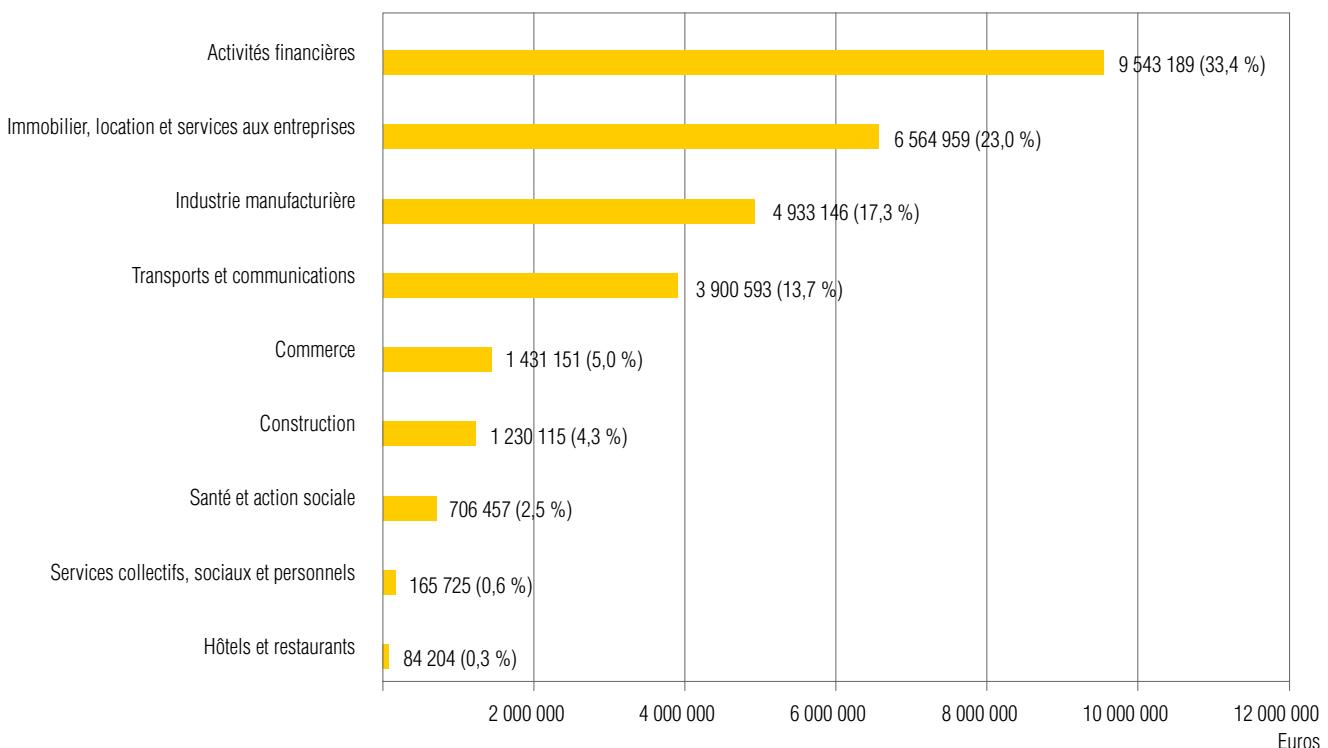
7.1. Participation financière en fonction du type de demande de cofinancement

En 2007, 28 724 660 euros ont été accordés aux entreprises qui ont fait appel au cofinancement de l'État. Ce montant a augmenté de 21 % par rapport à 2006.

Le montant versé aux 375 entreprises qui ont opté pour la formule "Demande d'approbation - Rapport final" s'élève à 28 512 230 euros, une hausse de 21 % depuis 2006. Le nombre de rapports éligibles est passé de 340 à 375 sur la même période (+10 %). L'aide directe a été sollicitée par 98,9 % de ces entreprises, les autres ont opté pour la bonification d'impôt sur le revenu.

Le montant reçu par les 156 entreprises qui ont choisi la formule "Bilan" a augmenté de 12 % sur une année, pour atteindre 212 430 euros en 2007. Entre 2006 et 2007, le nombre de bilans éligibles a augmenté de 17 %. 100 % du montant versé l'a été sous forme d'aides directes.

7.2. Participation financière globale selon le secteur d'activité



Graphique 25 Répartition du cofinancement selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) - 2007

Source: INFPC

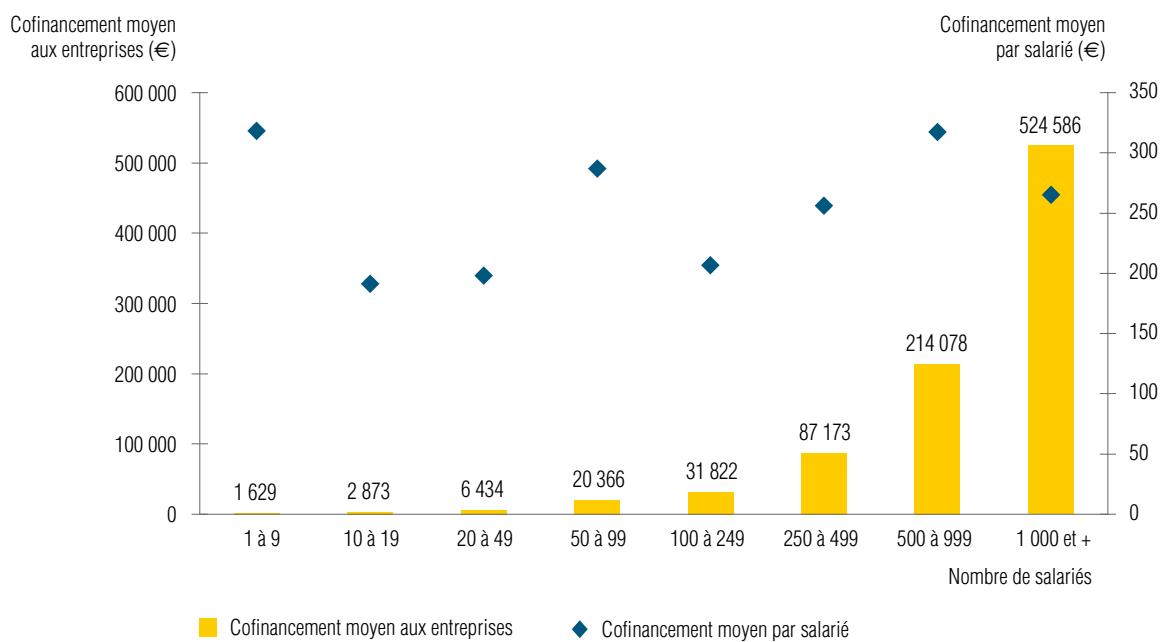
Le cofinancement représentant 14,5 % du montant de l'investissement retenu¹⁸, la répartition du cofinancement par secteur d'activité est analogue à la répartition de l'investissement total par secteur d'activité (voir graphique 6).

¹⁸ L'investissement retenu représente le montant, après instruction du dossier par l'INFPC, sur la base duquel est calculée l'aide étatique.

Après instruction des dossiers et correction, l'investissement retenu est souvent plus faible que l'investissement total en formation effectué par les entreprises. Pour cette raison le montant de l'aide étatique représente entre 12,8 % et 14,4 % de l'investissement total en fonction du secteur d'activité.

Comme décrit au chapitre 4, la part de l'investissement des entreprises des secteurs "Activités financières" et "Industrie manufacturière" a diminué par rapport à 2006. Par conséquent, la part de l'aide étatique versée à ces deux secteurs a également baissé (respectivement 1 point et 1,6 point de pourcentage de part).

7.3. Participation financière moyenne selon la taille



Graphique 26 Cofinancement moyen selon la taille des entreprises (en euros) - 2007

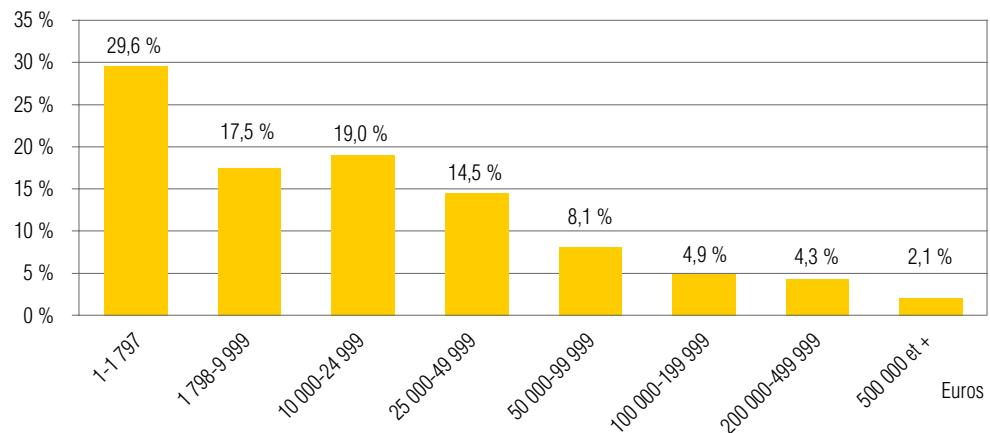
Source: INFPC

En 2007, le cofinancement moyen par entreprise s'élève à 54 000 euros, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2006.

Les entreprises de plus de 1 000 salariés ont reçu un cofinancement moyen 320 fois plus élevé que celui des entreprises de 1 à 9 salariés.

Le montant versé aux entreprises de 1 à 9 salariés représente un cofinancement moyen de 318 euros par salarié, alors que les entreprises de plus de 100 salariés ont perçu, en moyenne, 265 euros par salarié. Le cofinancement moyen par salarié des entreprises de 500 à 999 salariés est également supérieur à 300 euros (317 euros). Il est le plus faible (192 euros) pour les entreprises de 10 à 19 salariés.

7.4. Participation financière par tranche de financement



Graphique 27 Répartition du cofinancement par tranche (en %) - 2007

Source: INFPC

157 entreprises ont perçu une aide financière d'un montant inférieur à 1 797 euros, ce qui représente 30 % du montant du cofinancement accordé par l'État. À l'exception d'une entreprise, il s'agit de l'ensemble des entreprises qui ont soumis un bilan annuel, formule permettant de toucher un cofinancement maximal de 1 797 euros.

La moitié des entreprises ayant eu recours au cofinancement ont perçu plus de 10 865 euros en 2007.

8. ÉVOLUTION

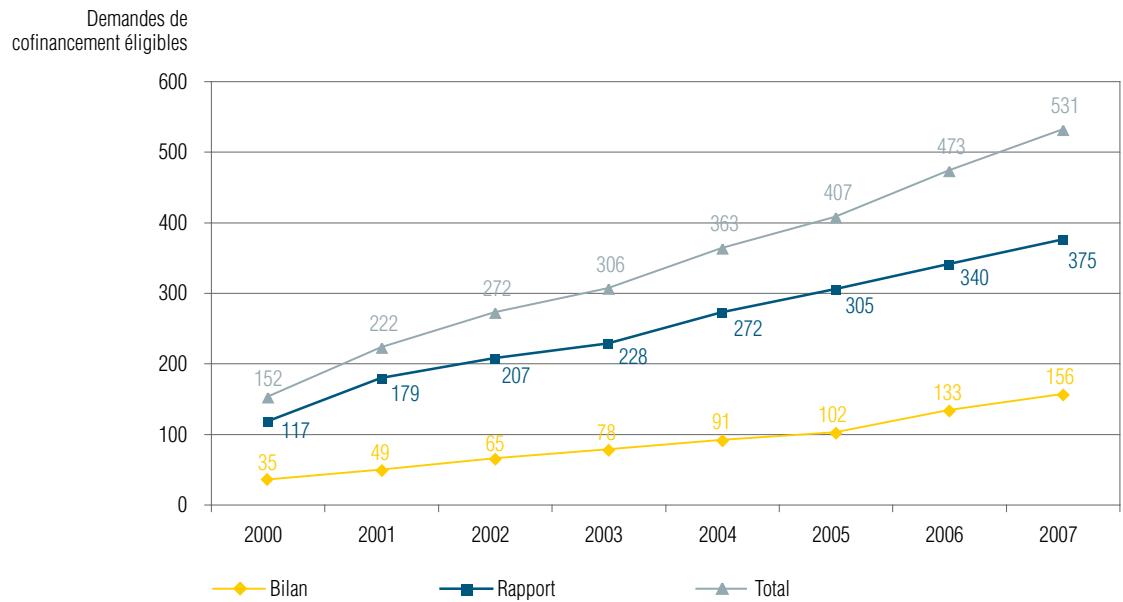
De 2006 à 2007, le montant de l'investissement en formation des entreprises bénéficiant du cofinancement étatique ainsi que le nombre de participants issus de ces entreprises ont augmenté d'environ 19 %. Le nombre d'heures consacrées à la formation et le nombre moyen de participations par salarié ont, quant à eux, connu des accroissements respectifs de 17 % et 8 %.

Depuis 2003, le nombre d'entreprises cofinancées a, en moyenne, augmenté de 14,8 % par an. Les croissances annuelles moyennes de l'investissement et du nombre de participants sont respectivement de 16,5 % et 17,3 %. L'augmentation du volume de l'aide accordée par l'État est en adéquation avec l'augmentation du volume de l'investissement réalisé par les entreprises.

Durant la période 2003-2007, les entreprises ont, en général, toujours investi plus en formation par salarié. Chaque année, les salariés ont suivi plus de formations que l'année précédente.

8.1. Adhésion des entreprises à la législation FPC

8.1.1. Évolution du nombre de demandes éligibles



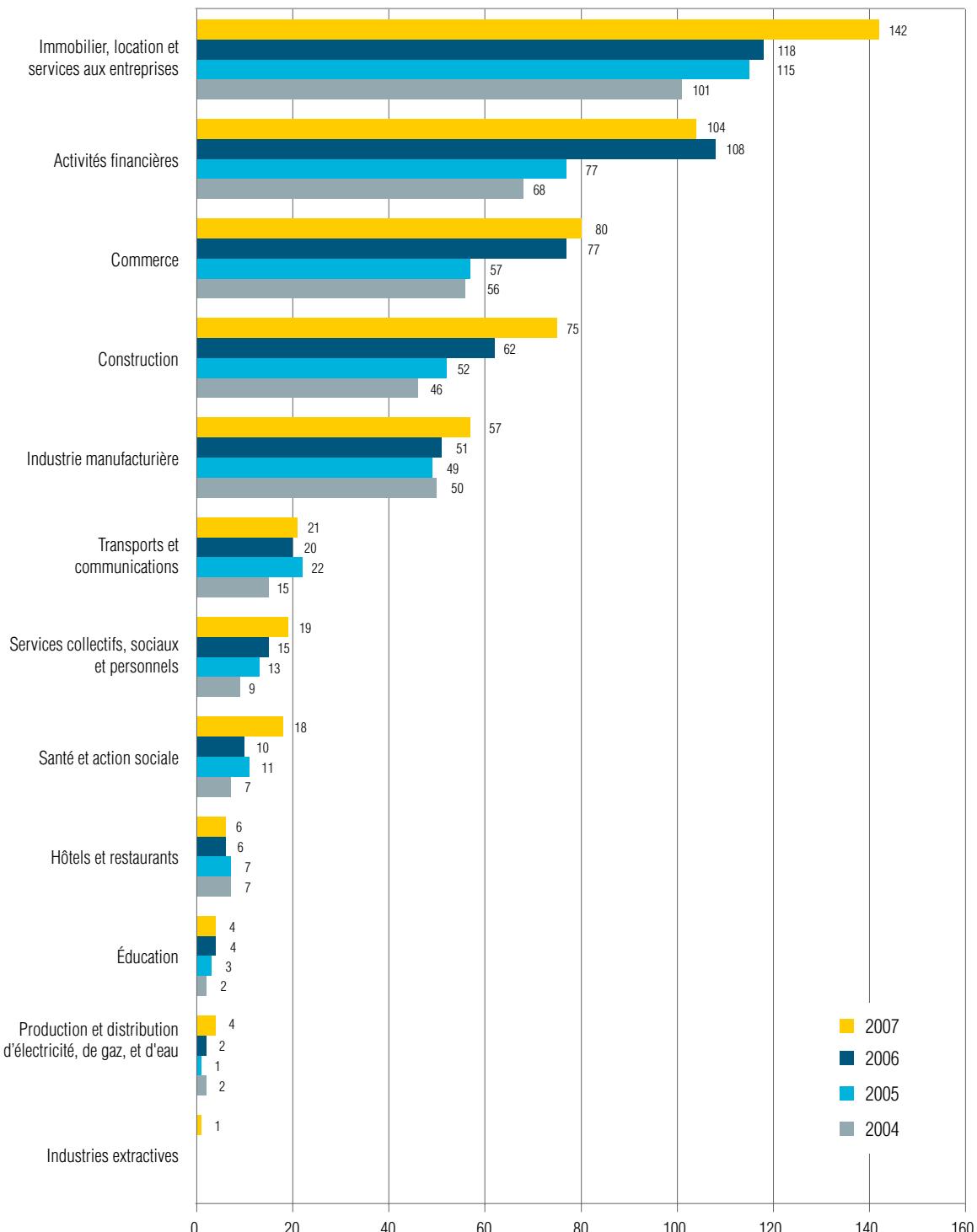
Graphique 28 Nombre de demandes de cofinancement éligibles (2000-2007)

Source: INFPC

En 2007, le nombre de demandes de cofinancement éligibles est de 531, un chiffre en hausse de 12 % par rapport à 2006.

Si l'on fait abstraction de la période 2000-2001, l'augmentation du nombre de demandes est régulière, + 16 % par an depuis 2001. Sur la même période, le nombre de rapports et le nombre de bilans ont augmenté respectivement de 13 % et 21 % par an.

8.1.2. Évolution du nombre de demandes éligibles selon le secteur d'activité



Graphique 29 Nombre de demandes de cofinancement éligibles selon le secteur d'activité (2004-2007)

Source: INFPC

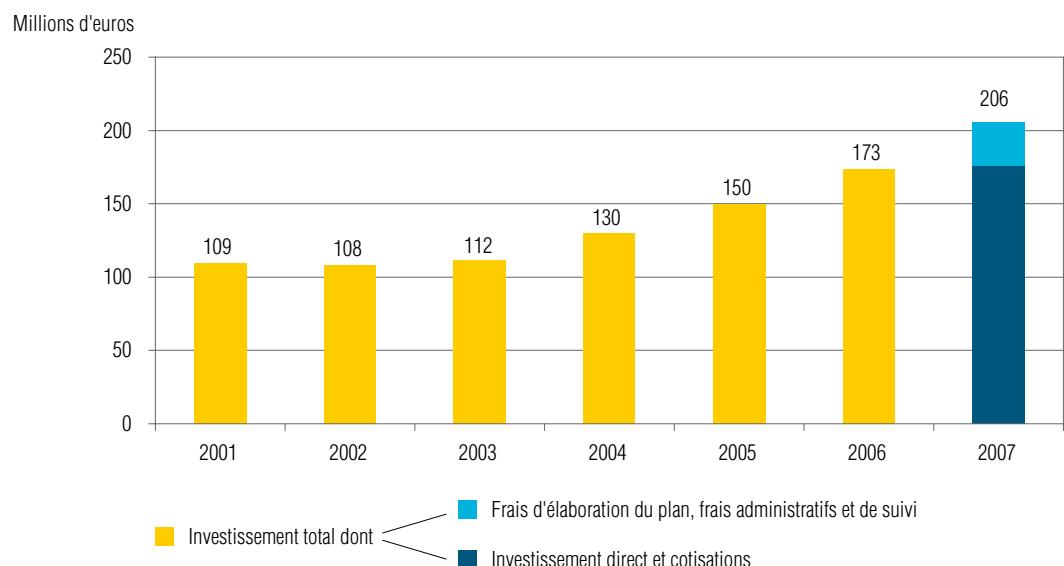
Après une forte croissance de 2005 à 2006 (+ 31), le nombre d'entreprises du secteur "Activités financières" est passé de 108 en 2006 à 104 en 2007. Sur cette même période, le nombre d'entreprises a augmenté ou est resté stable dans tous les autres secteurs; augmentations notables pour les secteurs "Immobilier, location et services aux entreprises" (+ 24), "Construction" (+ 13) et "Santé et action sociale" (+ 8).

Si l'on exclut le secteur "Activités financières", l'évolution observée depuis 2004 fait apparaître trois groupes de secteurs d'activité:

- les secteurs où le nombre d'entreprises est en constante augmentation: "Immobilier, location et services aux entreprises", "Commerce", "Construction" et "Services collectifs, sociaux et personnels";
- les secteurs où le nombre d'entreprises était relativement stable avant 2006 et a augmenté en 2007: "Industrie manufacturière", "Santé et action sociale", "Production et distribution d'électricité, de gaz, et d'eau";
- les secteurs où le nombre d'entreprises est stable: "Transports et communications", "Hôtels et restaurants" et "Éducation".

8.2. Investissement

8.2.1. Investissement total réalisé



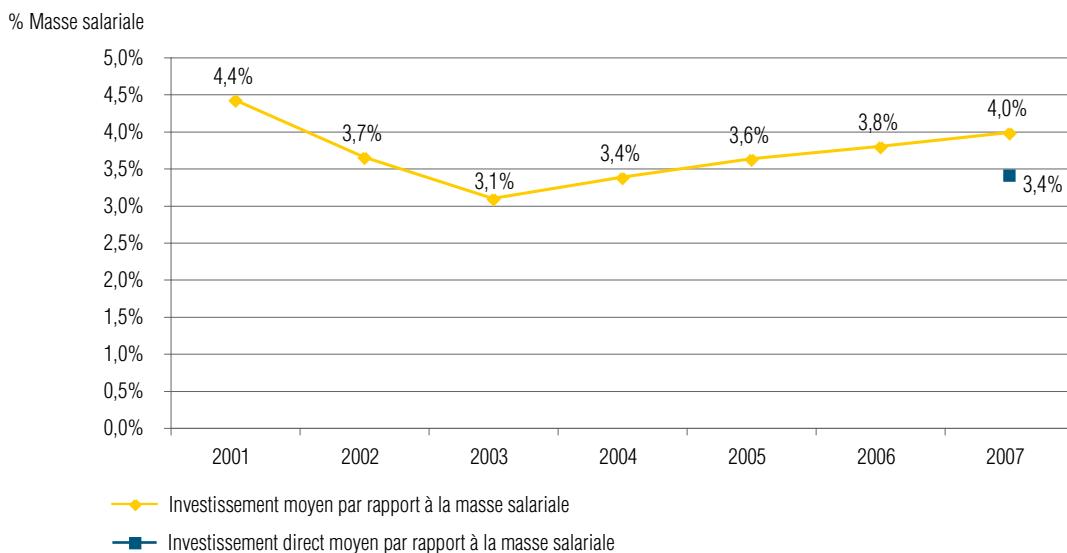
Graphique 30 Investissement réalisé en millions d'euros (2001-2007)

Source: INFPSC

De 2001 à 2003, l'investissement global des entreprises est plus ou moins constant et ce malgré une augmentation notable du nombre d'entreprises. Cette période correspond à un ralentissement de l'économie nationale, qui a engendré une réduction des budgets de formation.

Depuis 2003, on note une augmentation régulière de 16,5 % par an. En 2007, l'investissement total réalisé par les entreprises de la population de référence s'élève à plus de 206 millions d'euros, une hausse de 19 % par rapport à 2006. Cette augmentation annuelle est la plus importante depuis 2003.

8.2.2. Investissement par rapport à la masse salariale



Graphique 31 Investissement moyen par rapport à la masse salariale (2001-2007)

Source: INFPSC

Ce graphique fait écho aux commentaires précédents (voir graphiques 28 et 30). De 2001 à 2003, le nombre d'entreprises a augmenté, mais l'investissement total en formation est resté stable, traduisant une diminution de l'investissement total moyen par rapport à la masse salariale.

Depuis 2003, on observe une augmentation constante de l'investissement total moyen par rapport à la masse salariale (environ 0,2 point de pourcentage par an de 2003 à 2007).

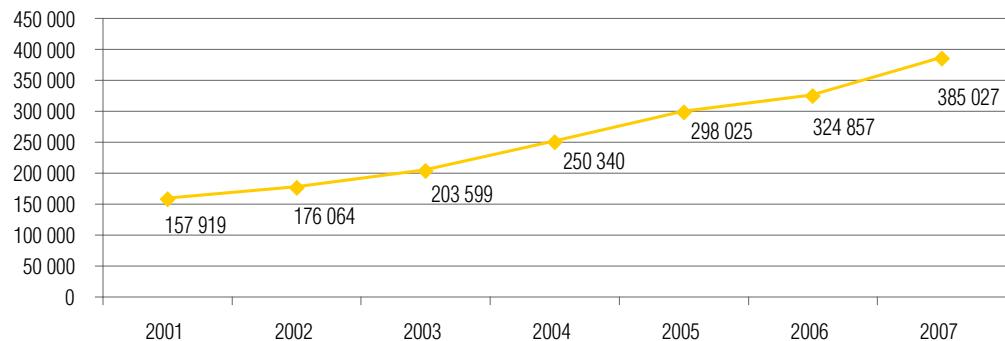
L'investissement total moyen réalisé par rapport à la masse salariale atteint 4,0 % en 2007, soit une hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2006.

En considérant uniquement l'investissement direct en formation¹⁹, celui-ci représente, en 2007, 3,4 % de la masse salariale de l'ensemble des entreprises.

¹⁹ Voir paragraphe 2.2.7.

8.3. Nombre de participants

Participants

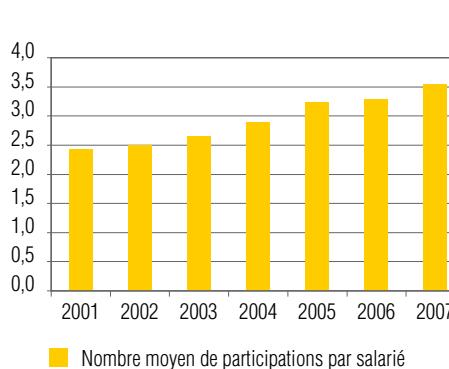
**Graphique 32** Nombre de participants (2001-2007)

Source: INFPC

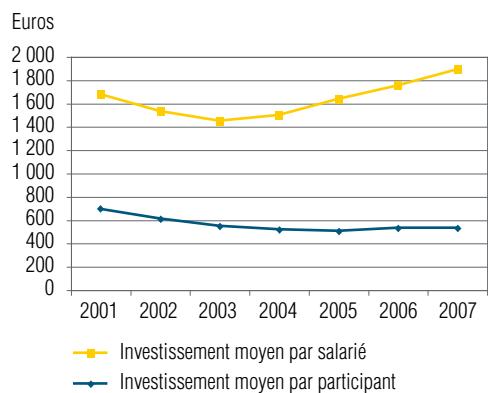
Les entreprises de la population de référence ont enregistré 385 027 participants à des formations en 2007, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2006.

Le nombre de participations à des formations a augmenté de 16 % par an depuis 2001, mais cette augmentation n'est pas constante, elle a varié de 9 % entre 2005 et 2006 à 23 % entre 2003 et 2004.

8.3.1. Investissement par salarié, Investissement par participant et nombre moyen de participations par salarié

**Graphique 33** Nombre moyen de participations par salarié (2001-2007)

Source: INFPC

**Graphique 34** Investissement par salarié et investissement par participant en euros (2001-2007)

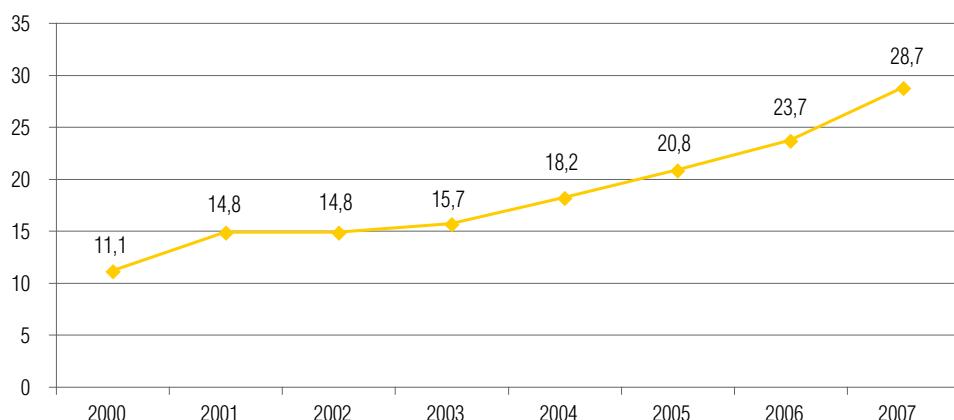
Depuis 2001, le nombre moyen de participations à des formations par salarié n'a cessé de croître (+ 6,5 % par an).

Lorsque l'on étudie l'investissement par salarié et l'investissement par participant, on peut distinguer 3 tendances:

- De 2001 à 2003, l'investissement par salarié et l'investissement par participant ont chuté. Durant cette période de baisse de la conjoncture économique, l'investissement en formation des entreprises de la population de référence a été ralenti, mais le nombre de salariés a augmenté (nombre d'entreprises croissant). Les efforts en formation n'ont pas cessé et le nombre moyen de participations par salarié s'est accru.
- De 2003 à 2005 et de 2006 à 2007, l'investissement par salarié a augmenté alors que l'investissement par participant a diminué. On note sur ces périodes une forte augmentation du nombre de participations par salarié. Ceci traduit un dynamisme des entreprises en matière de politique de formation: les entreprises investissent plus par salarié et font participer les salariés à plus de formations.
- De 2005 à 2006, on observe une augmentation conjointe de l'investissement par salarié et par participant. C'est sur cette période que le nombre de participations par salarié a connu son plus faible accroissement: + 2 %.

8.4. Évolution de la participation financière de l'État

Millions d'euros



Graphique 35 Montant du cofinancement²⁰ en millions d'euros (2000-2007)

Source: INFPC

L'augmentation du volume de l'aide de l'État est conforme à l'évolution de l'investissement en formation des entreprises de la population de référence.

En 2007, la participation financière de l'État s'élève à près de 29 millions d'euros, soit une hausse de 21 % par rapport à 2006. Cette augmentation est plus importante que la croissance observée sur la période 2003-2006, durant laquelle le taux de croissance annuel moyen était de 16,4 %.

²⁰ Les montants d'aide accordés par l'État ont été ajustés afin de garantir la pertinence du graphique. Pour les années 2000 et 2001, il a été procédé à un ajustement du taux de cofinancement sur la base des 14,5 % imposables (il s'élevait à 16 % imposables avant la loi modifiée du 10 juin 2002). De même pour toutes les années, les bonifications d'impôt, qui se montent à 10 %, ont été ramenées à 14,5 % imposables.

ANNEXES

ANNEXE 1

Ventilation des entreprises selon la nomenclature statistique des activités économiques NACELUX Rev. 1.1

Section	Libellé
A	Agriculture, chasse, sylviculture Agriculture, chasse, services annexes
C	Industries extractives Autres industries extractives
D	Industrie manufacturière Industries agricoles et alimentaires Industries alimentaires Industrie du tabac Industrie textile et habillement Industrie textile Industrie de l'habillement et des fourrures Travail du bois et fabrication d'articles en bois Travail du bois et fabrication d'articles en bois Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie Industrie du papier et du carton Édition, imprimerie, reproduction Industrie chimique Industrie chimique Industrie du caoutchouc et des plastiques Industrie du caoutchouc et des plastiques Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques Métallurgie et travail des métaux Métallurgie Travail des métaux Fabrication de machines et équipements Fabrication de machines et équipements Fabrication d'équipements électriques et électroniques Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique Fabrication de machines et appareils électriques Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie Fabrication de matériel de transport Industrie automobile Fabrication d'autres matériels de transport Autres industries manufacturières Fabrication de meubles; industries diverses Récupération

Section	Libellé
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur Captage, traitement et distribution d'eau
F	Construction Construction
G	Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques Commerce et réparation automobile Commerce de gros et intermédiaires du commerce Commerce de détail et réparation d'articles domestiques
H	Hôtels et restaurants Hôtels et restaurants
I	Transports et communications Transports terrestres Transports par eau Transports aériens Services auxiliaires des transports Postes et télécommunications
J	Activités financières Intermédiation financière Assurance Auxiliaires financiers et d'assurance
K	Immobilier, location et services aux entreprises Activités immobilières Location sans opérateur Activités informatiques Recherche et développement Services fournis principalement aux entreprises
M	Éducation Éducation
N	Santé et action sociale Santé et action sociale
O	Services collectifs, sociaux et personnels Assainissement, voirie et gestion des déchets Activités récréatives, culturelles et sportives Services personnels

ANNEXE 2

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1

Distribution de la totalité des entreprises établies au Luxembourg en 2007 et répondant aux critères d'éligibilité de la législation FPC selon le secteur d'activité et la taille des entreprises 09

Tableau 2

Ventilation des entreprises éligibles selon le secteur d'activité et la taille des entreprises - 2007 10

Tableau 3

Population active au Luxembourg - 2007 11

Graphique 1

Répartition des demandes de cofinancement selon le type et selon le secteur d'activité des entreprises - 2007 18

Graphique 2

Répartition des demandes de cofinancement selon le type et selon la taille des entreprises - 2007 19

Graphique 3

Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure économique nationale selon le secteur d'activité des entreprises - 2007 20

Tableau 4

Taux de participation des entreprises de la population de référence par rapport à la structure économique nationale selon la taille des entreprises - 2007 21

Graphique 4

Représentativité de la population de référence par rapport à la structure économique nationale - 2007 22

Graphique 5

Taux d'effectifs concernés par la législation FPC selon le secteur d'activité des entreprises - 2007 23

Graphique 6

Investissement total réalisé selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) - 2007 26

Graphique 7

Investissement direct moyen réalisé par salarié selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) - 2007 27

Graphique 8

Investissement total réalisé selon la taille des entreprises (en euros) - 2007 28

Graphique 9

Investissement direct moyen réalisé par salarié selon la taille des entreprises (en euros) - 2007 29

Graphique 10

Investissement direct réalisé par rapport à la masse salariale selon le secteur d'activité des entreprises - 2007 30

Graphique 11

Décomposition des frais directs de formation - 2007 31

Graphique 12

Répartition de l'investissement selon le domaine de formation (en euros) - 2007 32

Tableau 5	
Répartition de l'investissement par domaine de formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) - 2007	33
Graphique 13	
Décomposition des frais de formation selon le domaine de formation - 2007	33
Tableau 6	
Coût moyen d'une heure de formation selon le secteur d'activité des entreprises et selon le domaine de formation (en euros) - 2007	34
Graphique 14	
Nombre total d'heures de formation selon le secteur d'activité des entreprises - 2007	38
Graphique 15	
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et durée moyenne des sessions de formation selon le secteur d'activité des entreprises - 2007	39
Graphique 16	
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et durée moyenne des sessions de formation selon la taille des entreprises - 2007	40
Tableau 7	
Distribution horaire et durée moyenne des sessions de formation selon le domaine de formation - 2007	41
Tableau 8	
Distribution horaire selon le domaine de formation et selon le secteur d'activité des entreprises (en %) - 2007	42
Tableau 9	
Durée moyenne des sessions de formation selon le domaine de formation et selon le secteur d'activité des entreprises (en heures) - 2007	43
Graphique 17	
Comparaison de la répartition des participants à la répartition des salariés selon le sexe - 2007	46
Graphique 18	
Comparaison de la répartition des participants à la répartition des salariés selon le statut professionnel - 2007	46
Graphique 19	
Nombre moyen de participations par salarié selon le secteur d'activité - 2007	47
Graphique 20	
Nombre moyen de participations par salarié selon le secteur d'activité et selon le sexe - 2007	48
Graphique 21	
Nombre moyen de participations par salarié selon le secteur d'activité et selon le statut professionnel - 2007	49
Graphique 22	
Nombre total de participants à des formations selon le domaine de formation - 2007	50
Graphique 23	
Investissement direct moyen réalisé par participant selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) - 2007	51
Graphique 24	
Investissement direct moyen réalisé par participant selon la taille des entreprises (en euros) - 2007	52

Graphique 25	
Répartition du cofinancement selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) - 2007	54
Graphique 26	
Cofinancement moyen selon la taille des entreprises (en euros) - 2007	55
Graphique 27	
Répartition du cofinancement par tranche (en %) - 2007	56
Graphique 28	
Nombre de demandes de cofinancement éligibles (2000-2007)	58
Graphique 29	
Nombre de demandes de cofinancement éligibles selon le secteur d'activité (2004-2007)	59
Graphique 30	
Investissement réalisé en millions d'euros (2001-2007)	60
Graphique 31	
Investissement moyen par rapport à la masse salariale (2001-2007)	61
Graphique 32	
Nombre de participants (2001-2007)	62
Graphique 33	
Nombre moyen de participations par salarié (2001-2007)	62
Graphique 34	
Investissement par salarié et investissement par participant en euros (2000-2007)	62
Graphique 35	
Montant du cofinancement en millions d'euros (2000-2007)	63



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Avec le soutien du
Fonds social européen